



## SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	4
1. Contexte et justification :.....	4
2. Méthodologie de l'étude.....	4
3. Objectifs du Schéma Directeur d'Urbanisme.....	5
PREMIERE PARTIE : RAPPORT CONSTAT- BILAN .....	6
I. PERIMETRE D'URBANISATION .....	7
1.1. Présentation .....	7
1. 2. Raisons du choix .....	8
II. RAPPEL HISTORIQUE .....	9
III. EVOLUTION - OCCUPATION - ANALYSE DU SITE .....	12
3.1. Evolution du site.....	12
3.1.1. Période pré-coloniale.....	12
3.1.2. Période coloniale .....	12
3.1.3. Période post-coloniale .....	12
3.2. Occupation du Site .....	14
3.2.1. Zones d'habitat .....	14
3.2.2. Zones d'activités .....	15
3.3. Analyse du site .....	17
3.3.1. Aspects physiques .....	17
3.3.2. Contraintes.....	21
IV. DEMOGRAPHIE .....	24
4.1. Composition de la population .....	24
4.2. Structure de la population .....	24
4.3. Données socio démographiques .....	25
4.4. Mouvements migratoires.....	26
4.5. Taux d'accroissement de la population.....	26
4.6. Projection de la population.....	26
V. ECONOMIE .....	27
5.1. Secteur Primaire .....	27
5.1.1. Agriculture .....	27
5.1.2. Elevage .....	27
5.1.3. Atouts et Faiblesses du Secteur primaire .....	27
5.2. Secteur Secondaire .....	28
5.2.1. Artisanat .....	28
5.2.2. Industrie.....	28
5.2.3. Atouts et faiblesses du secteur secondaire .....	28
5.3. Secteur Tertiaire .....	29
5.3.1. Services .....	29
5.3.2. Institutions financières : .....	29
5.3.3. ONG / GIE / Associations.....	30
5.3.4. Tourisme.....	31
5.3.5. Commerce .....	31
5.3.6. Transport .....	31
5.3.7. Atouts et Faiblesses du secteur tertiaire .....	32
VI. VOIRIE RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT .....	33
6.1. Voirie.....	33
6.1.1. Voies primaires .....	33
6.1.2. Voies secondaires .....	33

6.1.3. Voies tertiaires.....	34
6.1.4. Ouvrages d'art.....	34
6.2. Réseaux Divers.....	34
6.2.1. Alimentation en eau.....	34
6.2.2. Alimentation en électricité.....	35
6.2.3. Télécommunications.....	35
6.3. Environnement.....	36
6.3.1. Assainissement.....	36
6.3.2. Situation de l'écosystème.....	37
VII. EQUIPEMENTS.....	38
7.1. Equipements administratifs.....	38
7.2. Equipements scolaires.....	39
7.3. Equipements socio sanitaires.....	46
7.4. Equipements commerciaux.....	49
7.5. Equipements sportifs et culturels.....	50
7.6. Equipements touristiques et de loisirs.....	50
7.7. Equipements cultuels.....	51
7.8. Equipements de sécurité.....	52
VIII. EVALUATION DES REALISATIONS DU SDAU DE 2000.....	54
8.1. HABITAT.....	54
8.2. ZONES D'ACTIVITES.....	56
8.2.1. Zones de bureaux.....	56
8.2.2. Zone commerciale.....	56
8.2.3. Zone industrielle.....	56
8.2.4. Zone maraîchère.....	56
8.3. VOIRIE-RESEAUX DIVERS-ENVIRONNEMENT.....	57
8.3.1. Voirie.....	57
8.3.2. Réseaux divers.....	57
8.3.3. Environnement.....	58
8.4. EQUIPEMENTS.....	59
8.4.1. Equipements administratifs.....	59
8.4.2. Equipements scolaires.....	59
8.4.3. Equipements socio sanitaires.....	61
8.4.4. Equipements commerciaux.....	62
8.4.5. Equipements sportifs et culturels.....	63
8.4.6. Equipements touristiques et artisanaux.....	64
8.4.7. Equipements cultuels.....	65
DEUXIEME PARTIE : RAPPORT DE PLANIFICATION.....	1
I. Zonage.....	62
1.1. Zones d'habitat.....	62
1.1.1. Zones d'habitat existantes.....	67
1.1.2. Futures zones d'habitat.....	67
1.2. Grandes zones d'activités.....	67
1.2.1. Zones de bureaux.....	67
1.2.2. Zone scolaire.....	68
1.2.3. Zone commerciale.....	68
1.2.4. Zone industrielle.....	68
1.2.5. Zone artisanale.....	68
1.2.6. Zone des hydrocarbures.....	68
1.2.7. Zones de maraîchage.....	68

1.2.8. Zone de douane et d'entrepôts .....	68
1.2.9. Zone des garages .....	68
1.2.10. Zones hôtelières.....	68
1.2.11. Zones agricoles.....	68
1.2.12. Zone militaire .....	68
1.3. Armature verte.....	69
1.4. Réserves foncières.....	69
<b>II. VOIRIE RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>70</b>
2.1. Voirie.....	70
2.1.1. Voies à aménager .....	70
2.1.2. Voies à Créer .....	71
2.1.3. Ouvrages d'Art : .....	71
2.2. Réseaux divers.....	71
2.2.1. Alimentation en eau potable.....	71
2.2.2. Electrification .....	72
2.2.3. Télécommunications .....	72
2.3. Environnement .....	73
2.3.1. Assainissement .....	73
2.3.2. Préservation de la Nature : .....	74
<b>III. EQUIPEMENTS PROGRAMMES .....</b>	<b>75</b>
3.1. Equipements administratifs .....	75
3.2. Equipements scolaires .....	77
3.3. Equipements socio –sanitaires .....	78
3.4. Equipements commerciaux .....	79
3.5. Equipements sportifs et culturels .....	80
3.6. Equipements touristiques et de loisirs .....	81
3.7. Equipements cultuels.....	81
3.8. Equipements de défense et de sécurité .....	82
<b>IV. ESTIMATION DU COUT DES ACTIONS PRIORITAIRES DU SCHEMA .....</b>	<b>83</b>
<b>V. STRATEGIES D'APPLICATION .....</b>	<b>84</b>
5.1. Stratégie Foncière.....	84
5.2. Stratégie Sectorielle : .....	84
5.3. Stratégie Institutionnelle : .....	84
5.4. Stratégie Financière.....	84
<b>VI. PHASAGE .....</b>	<b>86</b>
<b>VII. RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>90</b>
<b>VIII. BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>91</b>
<b>IX. LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS .....</b>	<b>92</b>
<b>X. ANNEXES.....</b>	<b>94</b>

## **INTRODUCTION**

### **1. Contexte et justification :**

Le gouvernement de la république du Mali en adoptant la loi n°96-059 du 04 Novembre 1996 portant création des communes a engagé le processus de décentralisation qui vise à favoriser le développement local à travers l'autonomie de gestion accordée à ces collectivités. En effet, conformément à l'article 14 de la loi n° 95-034 portant code des collectivités territoriales en République du Mali, modifiée par la loi n° 98-010 du 19 juin 1998 et, la loi n°98-066 du 30 décembre 1998, le conseil communal délibère sur les affaires de la commune notamment celles relatives aux programmes de développement économique, social et culturel.

Aussi la création d'une Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire traduit la volonté du Gouvernement d'assurer un développement harmonieux du territoire national.

Ainsi le Ministère chargé de l'Urbanisme a initié dans le cadre de son plan d'action de l'année 2007, la révision des Schémas Directeurs d'Urbanisme (SDU) d'un certain nombre de villes dont celui de Bandiagara.

La révision du Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Bandiagara et environs est motivée par :

- le développement des activités socio-économiques et culturelles de la ville ;
- les besoins croissants des populations en zone d'habitat dûs au retour massif des émigrés de la Côte d'Ivoire.

### **2. Méthodologie de l'étude**

La méthodologie comporte deux (02) phases qui sont :

#### **➤ Phase préliminaire**

Elle a porté sur :

- une prise de contact avec les différents acteurs de Bamako, Mopti et Bandiagara, afin de définir une forme de collaboration pour mieux réussir la mission ;
- une visite de terrain qui a permis de prendre attache avec les autorités administratives, communales et coutumières, et de rechercher la documentation disponible et les différentes données se rapportant au site ;
- l'établissement de la liste provisoire des participants à l'atelier ;
- les travaux de topographie pour l'établissement du fond de plan topographique de la ville de Bandiagara.

#### **➤ Phase du séminaire atelier**

L'approche participative a été la méthode utilisée.

Ce séminaire atelier a regroupé pendant dix (10) jours les services techniques, l'administration, la société civile, les élus locaux et le bureau d'études. Les travaux se sont déroulés en deux grandes étapes.

Dans la première étape, il a été dressé un état des lieux de tous les aspects de la ville ainsi que les besoins des populations concernées. Ainsi, les aspects physique, démographique et social, les potentialités économiques et les équipements collectifs ont été analysés afin de dégager un diagnostic de la ville.

Dans la seconde étape, à la lumière du diagnostic, il a été proposé les différentes solutions pour les aménagements, et la répartition des coûts entre les différents partenaires. Enfin des stratégies d'application du Schéma ont été élaborées.

L'atelier a été organisé et animé par le Cabinet d'études «URBAFRIQUE» sous la supervision de la Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat. Les Directions Régionales des différents services concernés par le Schéma ont été également conviées (DRUH, DRACPN, IGM, DRPSIAP, DRDC).

### **3. Objectifs du Schéma Directeur d'Urbanisme**

#### **3.1. Objectif global :**

Le Schéma Directeur d'Urbanisme vise l'amélioration du cadre de vie des populations en fixant la vocation première des sols ainsi que les perspectives d'évolution de la localité donnée pour un horizon de vingt (20) ans. Le Schéma ainsi élaboré est, toutefois, révisable tous les cinq (05) ans, suivant les exigences du développement socio-économique de ladite localité.

#### **3.2. Objectifs spécifiques :**

Les objectifs spécifiques du Schéma Directeur d'Urbanisme sont :

- une meilleure gestion de l'espace urbain ;
- une meilleure organisation spatiale des activités ;
- une meilleure répartition des équipements collectifs ;
- une meilleure adéquation entre les besoins et les programmes de développement.

**PREMIERE PARTIE : RAPPORT CONSTAT- BILAN**

## I. PERIMETRE D'URBANISATION

### 1.1. Présentation

Le périmètre d'urbanisation couvre totalement la commune urbaine de Bandiagara et partiellement les communes de Doucombo, Soroli, Dandoli et Dourou. Il a une superficie de 400km<sup>2</sup> et une population de 26308 habitants en 2007 selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1998.

C'est un polygone qui a pour sommet les villages de Bendiély, Songho, Bodio, Andakanda, Dobolo et Kokolo. La liste des localités constituant le périmètre d'urbanisation est indiquée dans le tableau n°1 ci – après :

**Tableau n°1 : Liste des localités comprises dans le périmètre par Commune**

N°	COMMUNES	LOCALITES
1	Commune Urbaine de Bandiagara	Bandiagara
2	Commune de Doucombo	Andakanda, Bodio, Diombolo-Leye, Diombolo-do, Doucombo, Kalibombo, Kassa, Pel-Kanda, Songho, Tegourou, Diomo Djénnéké, Diomo Peul, Daga
3	Commune de Soroli	Bendiely, Boro, Kokolo, Binou, Koundougou
4	Commune de Dandoli	Dandoli, Dioubaerou, Pouraly, Sassadi, Sibi-Sibi, Sincarma, Sokolo, Tognon, Vendeguele, Kolontanga
5	Commune de Dourou	Dobolo

Source : Cabinet Urbafrique.

Les Coordonnées géographiques de la ville de Bandiagara et des villages constituant les sommets du périmètre d'urbanisation sont indiquées dans le tableau n°2 ci – après :

**Tableau n°2: Coordonnées géographiques de la ville de Bandiagara et des sommets du périmètre d'urbanisation**

N°	Localités	Latitude Nord	Longitude Ouest	Altitude (m)
1	Bandiagara	14°21'	3°36'	392
2	Bendiély	14°29'	3°35'	444
3	Songho	14°25'	3°42'	440
4	Bodio	14°15'	3°41'	406
5	Andakanda	14°13'	3°37'	467
6	Dobolo	14°18'	3°33'	480
7	Kokolo	14°26'	3°33'	415

Source : Antenne IGM Mopti

Les distances des sommets du périmètre d'urbanisation par rapport à Bandiagara sont indiquées dans le tableau n°3 ci – après :

**Tableau n°3: Distances des sommets du périmètre d'urbanisation par rapport à Bandiagara**

N°	Localités	Distance (Km)
1	Bendiély	18
2	Songho	18
3	Bodio	15
4	Andakanda	18
5	Dobolo	18
6	Kokolo	11

Source : Antenne IGM Mopti

## **1. 2. Raisons du choix**

La ville de Bandiagara, carrefour et interface entre les villages et les grandes villes de la région ou du pays, est historiquement un lieu d'échanges et de rencontres entre populations venant de divers horizons.

Les relations qui existent entre cette ville historique, culturelle et d'échanges et son hinterland (ou arrière pays agro-sylvio-pastoral, touristique), constitué de villages et de sites historiques sont très fortes.

Les villages situés dans le périmètre d'urbanisation entretiennent des relations quotidiennes avec la ville de Bandiagara, d'où la nécessité d'un développement spatial intégré.

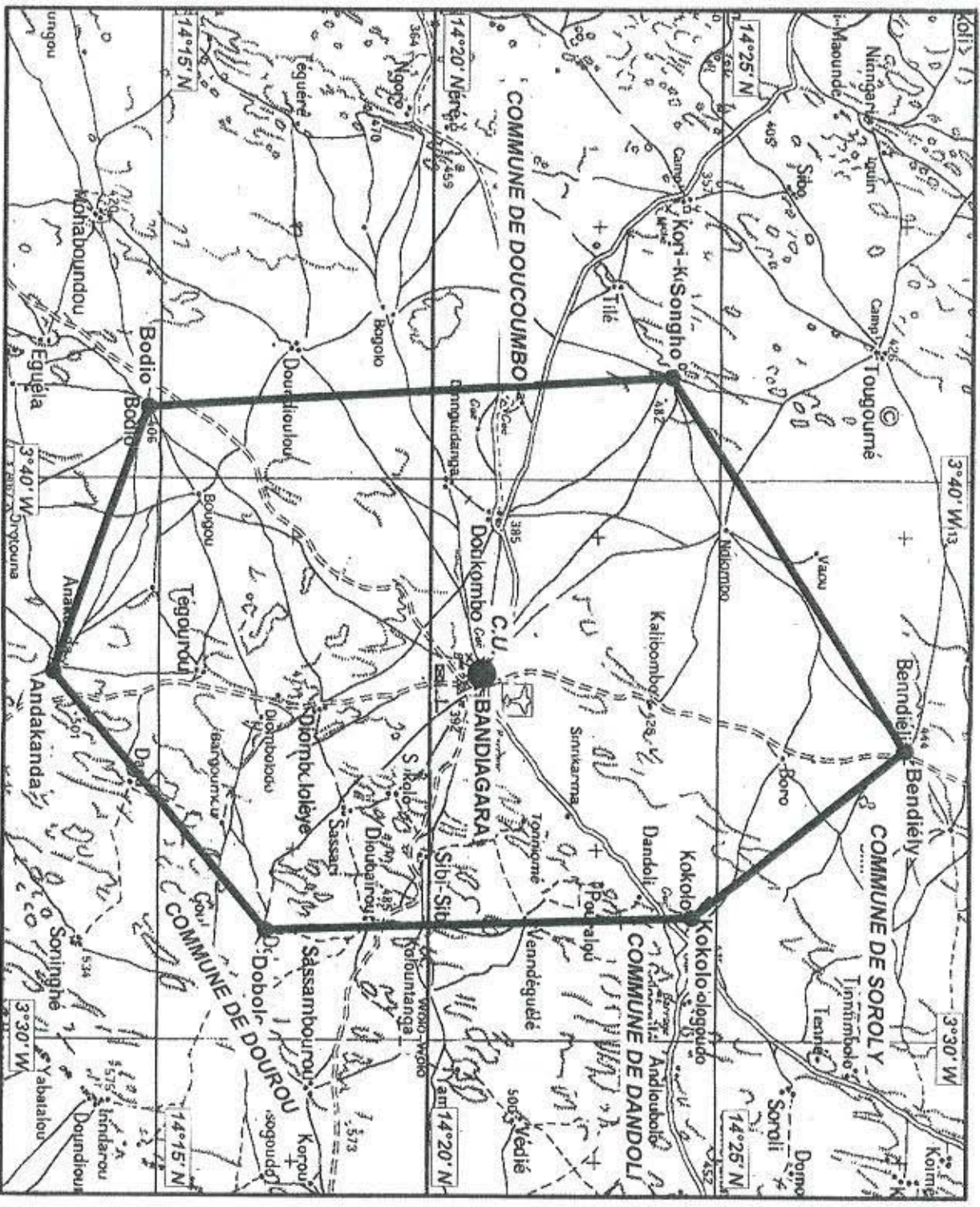
Les relations sont fondées sur les éléments offerts par la ville (sécurité, protection, services commerciaux, administratifs, socio-sanitaires, touristiques etc..) en contrepartie de ceux offerts par la campagne (produits agricoles et d'élevage, main d'œuvre, impôts, autres produits d'échanges, sites touristiques etc..).

Les produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche sont vendus aux citadins pour l'achat des produits manufacturés ou industriels.

La ville de Bandiagara constitue le passage principal pour l'accès aux sites historiques et touristiques du pays dogon.

C'est en tenant compte de ces réalités socio-économiques, historiques, culturelles voire géographiques et surtout d'un nécessaire développement intégré que les limites du périmètre d'urbanisation ont été choisies.

**EXTRAIT DE LA CARTE DE BANDIAGARA A 1/ 200 000**  
**PERIMETRE D'URBANISATION DE LA VILLE DE BANDIAGARA**



**LEGENDE**

- Ville de Bandiagara
- Sommet du périmètre
- Limite du périmètre
- Limite de commune

Echelle = 1/ 200 000

Source: Institut Géographique du Mali

## II. RAPPEL HISTORIQUE

Le village de Bandiagara fut créé vers 1262 par Nangabanou TEMBELY. Parti de Gandakéléma son village d'origine à l'âge de 30 ans environ, le grand chasseur s'installa au carrefour des routes reliant la falaise à la zone inondée dans une brousse giboyeuse. De part, l'abondance des produits de cueillette et de chasse, la fertilité des sols, Nangabanou fut rejoint plurtard par d'autres familles dont les Ouologem, les Djiguiba et les Guindo.

Le chasseur Nangabanou échangeait le contenu d'une grande écuelle de bois en viande contre quelques cauris. En Dogon grande écuelle se dit « Bagnangara ». Cette expression par déformation a donné le nom Bandiagara. Les voyageurs finirent par donner ce nom au village fondé par Nangabanou.

A l'époque, Bandiagara se composait de trois petits quartiers qui constituent aujourd'hui le noyau de la ville. Ce sont :

- Dioi (quartier du bas) qui regroupait les Tembely descendants de Nangabanou ;
- Dâh (quartier du haut) qui regroupait les Ouologem ;
- Sengue Nongon (quartier des acacias) habité par les descendants de Amalla, Koupely, Guindo etc.

Bandiagara connut une période de prospérité attirant la convoitise du royaume de Ségou qui échoua dans une tentative de conquête organisée avec Doucombo. Les habitants des trois quartiers vivaient dans l'abondance et en parfaite harmonie. Il faut attendre l'an 1863 pour voir cet élan se rompre avec l'arrivée des Toucouleurs sous la conduite de Tidiani Amadou, neveu d'El Hadj Omar TALL.

Pendant le siège de Hamdallaye en 1863, tenu par une coalition de Peuls et de Kounta, Tidiani Amadou qui réussit à tromper la vigilance de ses ennemis, se rendit, envoyé par son oncle chez les Dogons, les peuls de Dè et les Bambara de Boré. Il réussit à constituer une puissante armée pour secourir El Hadj Omar, et battit les coalisés. Tidiani Amadou installa son quartier général pour un laps de temps à Dè.

La position hautement stratégique de Bandiagara et sa proximité de Deguembéré<sup>1</sup> jouèrent en faveur du déménagement des Toucouleurs en ce lieu. Tidiani Amadou, homme pieux, intègre et stratège de la guerre fit de Bandiagara une ville fortifiée entourée par un solide « Tata ». Tidiani Amadou mourut en 1887 après 23 ans de règne assez mouvementé mais prospère à l'âge de 48 ans.

Après lui régna successivement Tapsirou (1887-1888), Mounirou<sup>2</sup> (1888-1891). Le règne de ce dernier est marqué par la paix, l'abondance et la sécurité dans tout le pays.

La ville connut un développement prodigieux et tout convergeait vers Bandiagara. Les caravaniers Haoussas ou Mossis venaient du Sud avec de la cola ou de la

<sup>1</sup> Village où El Hadj Omar livra son dernier combat

<sup>2</sup> Fils d'El Hadj Omar

verroterie. Les marchands du Nord apportaient du sel, des dattes, des tissus. C'était l'apogée de Bandiagara, métropole hospitalière, ville pieuse dont le rayonnement culturel s'étendait de Dingarayé (Guinée) à Sokoto (Nigeria).

Amadou Amadou ou Lamido Dioulbé était le fils aîné d'El Hadj Omar. Très pieux, il était considéré comme un saint par ses adeptes. Farouchement opposé à l'occupation de son pays par les troupes françaises, il a combattu comme Babemba et Samory l'envahisseur. Chassé par Archinard de Ségou en 1890, de Nioro en 1891, Amadou arriva à Bandiagara. Son frère Mounirou abdiqua en sa faveur. Archinard, lancé à sa poursuite prit Djenné le 12 Avril 1893 et se dirigea sur Bandiagara. A Kori-Kori, l'armée coloniale ne rencontra qu'une faible résistance. La famille royale, les dignitaires, l'armée commandée par Ifra Almamy Ciré partirent en catastrophe pour Douentza, Dori et le pays Haoussa. L'armée coloniale entra dans la ville le 29 Avril 1893. Aguibou qui était le 6<sup>ème</sup> fils d'El Hadj Omar et ami d'Archinard devient roi de Bandiagara le 15 Mai 1893 après avoir installé le capitaine Menvielle comme résident. Amadou mourut en 1898 à Maïkoulouky. En 1899, sur invitation du Gouvernement français, le roi Aguibou se rendit en France accompagné de quelques uns de ses enfants dont Moctar Aguibou. Mis à la retraite à la fin de 1902, le roi Aguibou, fut chevalier de la Légion d'Honneur et s'éteignit en 1908 dans son palais. Alpha Macky Roi de Dinguiraye succéda à son père. Les fils d'Aguibou se sont succédé sur le trône de Bandiagara.

Ce sont :

- Alpha Macky                      1908-1911 ;
- Tidiani Aguibou                1911-1938 ;
- Moctar Aguibou                1938-1964 ;
- Koureichy Aguibou            1964-1981 ;
- Madani Aguibou                Depuis 1981.

La ville de Bandiagara a été chef lieu de cercle de 1903 à 1935, chef lieu de subdivision de 1942 à 1945 et est redevenu chef lieu de cercle en 1945.

En 1996 Bandiagara a été érigée en commune urbaine par la loi n°96-059 du 04 Novembre 1996 portant création des communes au Mali. Ce n'est qu'en 1999 que la commune a eu ses organes de gestion.

Les différents Commandants de cercle et Préfets qui se sont succédé à Bandiagara de 1903 à 1935 et de 1945 à nos jours sont :

1. De la Bretesche                1903-1904 ;
2. De Lopinot                    1904-1905 ;
3. D'Arboussier                1905-1906 ;
4. Bonassies Gabriel            1906-1909 ;
5. Mallet Camelle               1910-1912 ;
6. Pautier Maurice              1913-1915 ;
7. Cornet                        1915-1917 ;
8. Rocache                      1917-1918 ;
9. Gafer                         1918-1919 ;
10. Denain                      1919-1920 ;
11. Raymond                    - 1920 ;
12. Pages                        1921-1922 ;

13. Michel	1922-1923 ;
14. De Lopinot	1923-1924 ;
15. Lanriot	1924-1925 ;
16. Lewasseur	1925-1927 ;
17. Mancin	1928-1930 ;
18. Brouillon	1931-1932 ;
19. Dongier Castot	-1933 ;
20. Cormot	1933-1934 ;
21. Le Camus	1934-1935 ;
22. Robart Raoul	1948-1950 ;
23. Lamodière Fernand	1950-1951 ;
24. Accart Max	1951 ;
25. Mahuel Léon	1951-1952 ;
26. Mourantin Benjamin	1952-1954 ;
27. Berthaul Pierre	1954-1956 ;
28. Rebagnan Camille	1956-1958 ;
29. Leroux Henri	1958-1959 ;
30. Aly CISSE	1959-1960 ;
31. Sinaly THERA	1960-1962 ;
32. Ousmane TOURE	1962-1967 ;
33. El Hadj Demba DIALLO	1968-1971 ;
34. Zackariou Ario TOURE	1971-1974 ;
35. Sidi KENTA	1974-1978 ;
36. El-Hadj Sékou DEMBELE	1978-1980 ;
37. Boubacar O. BORE	1980-1984 ;
38. Paul KONE	1984-1988 ;
39. Mamadou Issa TAPO	1988-1991 ;
40. Moriba SINAYOKO	1991-1995 ;
41. Moustapha THERA	1995-2000 ;
42. Mohamed COULIBALY	2001-2004 ;
43. Amadou DIAKITE	2004-2006 ;
44. Moussa Dougouti DIARRA	depuis 2006.

Les Chefs de Subdivision qui se sont succédé de 1935 à 1945 sont :

1. Meugant	1935 ;
2. Coulom	1935-1936 ;
3. Ranou	1936-1937 ;
4. Maes	1937 ;
5. Daurel	1937-1938 ;
6. Ortol	1938-1941 ;
7. Accart	1941-1943 ;
8. Salette Jean	1944-1945 ;
9. Foucar Jacques	1946-1947 ;
10. Seguin Bernard	1947-1948.

Les Maires successifs sont :

1. Abdramane TEMBELY	1999-2003 ;
2. Ibrahim TEMBELY	de 2004 à nos jours.

### III. EVOLUTION - OCCUPATION - ANALYSE DU SITE

#### 3.1. Evolution du site

L'occupation du site de Bandiagara s'est faite progressivement de sa création par Nangabanou à nos jours.

##### 3.1.1. Période pré-coloniale

Le Fondateur de Bandiagara Nangabanou TEMBELY qui créa la ville vers 1262 et ses descendants formèrent le quartier Djoï (6<sup>ème</sup> quartier).

Il fût rejoint par les Ouologuem, les Djiguiba et les Guindo.

A l'époque la ville était constituée de trois quartiers : Djoï ou 6<sup>ème</sup> quartier (Tembely), Dâh ou 8<sup>ème</sup> quartier (Ouologuem) et Sengué Nongou ou 7<sup>ème</sup> quartier (Guindo).

Pendant la période toucouleur (à partir de 1863), la ville connaîtra son apogée avec la création de nouveaux quartiers : Dindin Sintji (1<sup>er</sup> Quartier), Dindin Haoussan-Koré (2<sup>ème</sup> Quartier), Dindin-Doun-Déri (3<sup>ème</sup> Quartier), Dindin-Soro (4<sup>ème</sup> Quartier), Dindi-Bodi (5<sup>ème</sup> Quartier).

##### 3.1.2. Période coloniale

Les français sont arrivés à Bandiagara à partir de 1893 en provenance de Djénné. Archinard y laissa un commandant et une garnison militaire au près de Aguibou TALL. Le colon s'installa au Sud du Yamé et créa les bureaux, la résidence et la garnison.

De 1893 à 1960, le colon réalisa :

- le pont militaire en 1893 ;
- le palais de justice en 1902 ;
- le camp des gardes et la prison en 1904 ;
- le centre de santé en 1910 ;
- la route Mopti-Bandiagara en 1912 ;
- le pont barrage en 1917 ;
- les postes et télécommunications en 1920 ;
- le pont Dourou en 1921 ;
- le marché, l'ex-service hydraulique, la piste d'atterrissage en 1948 ;
- la maternité en 1950 ;
- le centre culturel en 1957 ;
- un magasin (actuel INPS) et l'école des filles et des garçons ;
- des agrandissements de voies dans le noyau ancien ;
- deux puits pour l'approvisionnement en eau ;
- la mission catholique.

##### 3.1.3. Période post-coloniale

- de 1960 à 2000 :

La ville s'est agrandie après l'indépendance avec la réalisation de nouveaux lotissements et la création d'équipements administratifs et socio-collectifs pour satisfaire les besoins en infrastructures.

La ville a ainsi assuré les fonctions de chef lieu de cercle, d'arrondissement et de commune urbaine. Il a fallu réaliser les infrastructures indispensables à ces différentes fonctions.

Les lotissements ont occasionné des extensions des quartiers existants des cotés Nord et Ouest de la ville.

**- de 2000 à 2007 :**

En 2005, 20 logements sociaux ont été réalisés au Nord de la ville. On peut noter la réalisation d'équipements comme le lycée, la mission culturelle, la Maison de jumelage et l'occupation anarchique de certains espaces au Nord de la ville. En 2007, deux lotissements de 44ha et de 10 ha ont été réalisés au Nord de la ville.

### **3.2. Occupation du Site**

Une analyse de l'occupation du site de la ville de Bandiagara fait apparaître trois types de zones : les zones d'habitat, les zones d'activités et les zones vertes.

#### **3.2.1. Zones d'habitat**

On distingue le noyau ancien et les extensions

##### **> Noyau ancien :**

De forme concentrique, il s'agit de la partie ancienne de la ville constituée par Dindin-Bodi (5<sup>ème</sup> quartier), Dioi (6<sup>ème</sup> quartier) et une partie des autres quartiers. Le tissu est très dense avec des ruelles de 1 à 5m de largeur. Les concessions qui sont de différentes tailles abritent plusieurs ménages d'une même famille. Leurs tailles pouvant atteindre 1000m<sup>2</sup>.

L'habitat qui est de type traditionnel avec des maisons rectangulaires en banco ou en pierre, sur le plan architectural ressemble à celui de Djenné.

Les toitures sont généralement en terre avec une charpente en bois (rônier ou autre espèce végétale) ou en tôle.

Les toits des greniers coniques sont recouverts de chaumes.

Des élargissements de ruelles ont été effectués dans les quartiers anciens de la ville en 1957.

Les réseaux d'eau et d'électricité existent dans les grandes artères avec des ramifications dans les ruelles.

Il n'existe pas de réseaux d'assainissement.

Le noyau ancien concentre la plupart des équipements socio-collectifs de la ville.

##### **> Zones d'extension:**

Ce sont les extensions de Dindin-Doun-Déri (3<sup>ème</sup> quartier), Dindin-Soro (4<sup>ème</sup> quartier, Sengué Nongou (7<sup>ème</sup> quartier) et Dâh (8<sup>ème</sup> quartier) situés au Nord et à l'Ouest de la ville

L'organisation de la parcelle et la typologie de l'habitat ne changent guère par rapport aux quartiers anciens à l'exception de quelques bâtiments de type moderne.

Le matériau utilisé est le banco, la pierre ou le ciment.

Les toitures sont généralement en banco ou en tôle et rarement en dalle.

Les superficies des parcelles varient de 400 à 1200 m<sup>2</sup>.

La densité d'occupation des parcelles est faible par rapport aux quartiers anciens.

Le tissu sous forme de damier, présente des rues assez larges de 12, 15 et 20 m contrastant ainsi avec le tissu ancien.

Les réseaux d'eau et d'électricité sont moins denses que dans les quartiers anciens.

Les équipements socio-collectifs sont également moins présents.

### 3.2.2. Zones d'activités

#### - Zones de bureaux

Il existe trois zones de bureaux dans la ville de Bandiagara.

**-Ancienne zone de bureaux** : située au Sud de la ville entre le Yamé au Nord, la route du poisson à l'Ouest et la piste d'atterrissage au Sud, elle est la principale zone de bureaux occupée depuis la période coloniale. Elle abrite :

- ✓ les bureaux du Cercle et la résidence du Préfet ;
- ✓ le pied à terre ;
- ✓ le nouveau palais de justice, le logement du Juge et l'ancien palais de justice en ruine ;
- ✓ les bureaux de l'Office National des Postes ;
- ✓ le camp des gardes et la prison ;
- ✓ les bureaux du Service Local de la Conservation de la Nature ;
- ✓ les bureaux du Service Local de l'Agriculture ;
- ✓ la centrale Thermique et la station de pompage de l'EDM ;
- ✓ les bureaux du Service Local des Impôts, de la Perception et le logement du percepteur ;
- ✓ le logement de l'Adjoint du Préfet ;
- ✓ l'ex-cité de la police en ruine ;
- ✓ l'OPAM ;
- ✓ la radio FM ;
- ✓ la brigade de gendarmerie ;
- ✓ la mission catholique avec église, école et services divers ;
- ✓ l'ancien cercle colonial en ruine ;
- ✓ la SOTELMA ;
- ✓ le magasin phytosanitaire ;
- ✓ le cimetière chrétien ;
- ✓ le magasin de l'ONG YA-TU ;
- ✓ les bureaux du Conseil de Cercle.

La superficie occupée par cette zone est d'environ 2,5 ha.

Au Sud de la zone de bureaux se trouve la piste d'atterrissage.

De nombreux bâtiments construits pendant la période coloniale sont aujourd'hui en ruine. Il est question de les restaurer compte tenu de leur intérêt historique. C'est le cas de l'ancien cercle.

**- Zone de bureaux prévue par le SDAU de 2000** : située à l'Ouest du Centre de Santé de Référence (CSRéf), elle devrait accueillir les bureaux de l'INPS, le Centre de la Promotion des femmes, les ONG Groupement Action Ami du Sahel (GAAS-Mali) et Promotion pour le Développement Communautaire (PDCO).

**- Zone de bureaux de fait** : située à la limite Nord du 3<sup>ème</sup> quartier, elle comprend le CAP, le Service de l'Elevage, la Mission Culturelle, la Maison du Jumelage et de

la Coopération Rennes-Plateau Dogon, la Maison des Jeunes et la Caisse d'épargne et de Crédits BADO-GINE. Dans sa partie Nord se trouvent le parc de vaccination et l'aire d'abattage.

**- Zone de commerce :**

Il n'existe pas de zone commerciale à proprement parler. C'est toujours l'actuelle place du marché qui regroupe toutes les activités commerciales (magasins de céréales, fruits et légumes, boucherie, etc...).

**- Zones de cultures et de maraîchage**

Les zones de maraîchage sont situées le long du Yamé et du côté gauche de la route de Sangha après le Service de Médecine traditionnelle.

Les zones de cultures sont situées aux environs de la ville et principalement dans les parties Nord-Ouest, Ouest et Sud-Ouest.

### 3.2.3- Armature verte

- zones en défens: il existe une zone en défens dans chaque village. Dans la ville de Bandiagara, la végétation a été décimée par les coupes abusives du bois ;
- forêts classées et autres espaces boisés : Il n'existe pas de forêt classée dans le périmètre d'urbanisation.

### 3.3. Analyse du site

#### 3.3.1. Aspects physiques

##### Relief

La ville de Bandiagara est située sur le plateau dogon traversé par le Yamé. Le relief est en pente en direction du Yamé et d'Est en Ouest. La superficie de la ville est d'environ 10km<sup>2</sup> soit 4km d'Est en Ouest et 2,5km du Nord au Sud.

Le plateau dogon forme un massif rocheux de grès d'une altitude de 300 à 500m entouré d'une plaine de hauteur comprise entre 250 et 300m. Les falaises forment les bordures orientales et septentrionales. Les talwegs sont des dépressions légèrement concaves incisées dans les zones rocheuses. Dans les zones non rocheuses, ce sont des dépressions en forme de V avec des parois à pente faible.

##### Sol et sous sol

Les sols sont sablo – limoneux, sablo argileux et rocailleux. Ils sont peu fertiles. Les roches sont généralement recouvertes de sols sablo – argileux. A ces endroits la technique du « Zai » ou « poche d'eau » est utilisée pour maintenir l'humidité. Cette technique consiste à retenir l'eau le plus longtemps possible sur le sol avec des murets de terre ou de pierres.

Le sous- sol est pauvre.

##### Climat

La ville de Bandiagara est située dans la zone sahélienne, son climat est caractérisé par deux saisons :

- ✓ une saison sèche répartie entre une période froide (Novembre à Février) et une période chaude (de Mars à Mai) ;
- ✓ une saison des pluies qui s'étend de Juin à Octobre.

- **Températures**

Les températures sont élevées avec des moyennes annuelles comprises entre 23,7°C et 37°C. Bandiagara ne disposant pas de station météorologique, celle de Mopti est retenue pour fournir les informations. Les tableaux n°4 et n° 5 suivants indiquent respectivement les températures maximales et minimales enregistrées pour les cinq (05) dernières années à la station de Mopti.

**Tableau n°4 : Températures maximales de 2003 à 2007**

Années	Jan.	Fév.	Mar.	Avr.	Mai	Jui.	Juil.	Ao.	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Moy.
2003	**	37.7	39.3	42.5	41.6	36.9	33.4	31.7	**	**	36.3	32.6	36.9*
2004	31.8	36.3	37.8	40.5	42.4	39.0	34.0	33.8	35.4	38.2	36.4	35.3	36.7
2005	30.8	35.4	39.5	42.1	40.9	37.9	34.1	33.1	34.4	37.7	37.3	34.3	36.5
2006	31.8	34.6	39.4	41.3	41.2	39.5	36.7	32.8	34.0	36.3	**	31.7	36.3*
2007	32.4	35.7	39.1	41.5	41.9	**	34.6	32.1	**	36.4	36.1	**	36.6*
<b>Moy.</b>	<b>31.7*</b>	<b>35.9</b>	<b>39.0</b>	<b>41.6</b>	<b>41.6</b>	<b>38.3*</b>	<b>34.6</b>	<b>32.7</b>	<b>34.6</b>	<b>37.2*</b>	<b>36.5*</b>	<b>33.5*</b>	<b>36.6*</b>

Source : Direction Nationale de la Météorologie

**Tableau n° 5 : Températures minimales de 2003 à 2007**

Années	Jan.	Fév.	Mar.	Avr.	Mai	Jui.	Juil.	Ao.	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Moy.
2003	**	20.7	22.6	26.5	27.8	25.8	23.5	23.2	**	**	21.4	15.7	23.0*
2004	16.2	19.3	22.2	26.7	27.4	26.9	23.7	23.6	24.2	24.0	21.2	19.3	22.9
2005	16.6	22.0	24.5	25.4	27.6	26.9	24.3	23.8	24.6	24.2	19.9	17.9	23.1
2006	16.1	18.3	21.8	26.7	26.8	26.9	25.0	23.8	24.3	24.7	**	15.2	22.7*
2007	15.1	17.2	21.29	27.1	27.8	**	24.0	23.6	**	24.0	20.7	**	22.4*
<b>Moy.</b>	16.0*	19.5	22.6	26.5	27.5	26.6*	24.1	23.6	24.4*	24.2*	20.8*	17.0*	23.0*

Source : Direction Nationale de la Météorologie

\*\* : signifie que la donnée n'est pas disponible

#### • Pluviométrie et Vents

Les données relatives à la pluviométrie sont indiquées dans le tableau n°6 ci-après :

**Tableau n°6 : Données pluviométriques de 1998 à 2007**

Années	Nombre de jours	pluviométrie (en mm)
1998	41	631
1999	46	618
2000	35	577,7
2001	41	595,4
2002	35	401,3
2003	44	673,2
2004	42	554,5
2005	45	487,8
2006	40	595,2
2007	34	637,6
Moyenne	40,3	577,3

Source : Secteur Agriculture de Bandiagara

La moyenne de la pluviométrie annuelle sur les dix (10) dernières années est estimée à 577,3mm d'eau.

Les vents dominants dans la zone sahélienne notamment à Bandiagara sont :

- ✓ l'harmattan : vent sec qui souffle du Nord-Est au Sud-Ouest pendant la saison sèche ;
- ✓ la mousson : vent humide qui souffle du Sud-Ouest au Nord-Est pendant la saison des pluies.

#### Hydrographie

La ville de Bandiagara est traversée d'Est en Ouest par une rivière intermittente, le Yamé (rivière en dogon).

Le bassin versant du Yamé couvre une superficie de 4520 km<sup>2</sup>. Ses ressources en eau peuvent atteindre 108000 m<sup>3</sup> en année moyenne et 67000 m<sup>3</sup> en année sèche.

### Végétation

Le couvert végétal qui jadis était abondant est aujourd'hui discontinu. La forêt galerie le long du Yamé a laissé la place à des rares bosquets buissonneux. Aux abords de la ville des arbustes isolés et quelques grands arbres constituent la flore. Le tableau n° 7 suivant indique les espèces végétales répertoriées à Bandiagara.

Tableau n° 7 : Espèces végétales répertoriées à Bandiagara

ESPECES AUTOCHTONES		
Nom Vernaculaire	Nom Français	Nom Scientifique
N'tomi	Le Tamarinier	Tamarindus indica
Shi	Le Karitier	Butynospermum paradoxum
M'pékou	Le Raisin sauvage	Lanea accida
Sira	Le Baobab	Andansonia digitata
Diala	Le Caïlcédrat	Khaya senegalensis
Zèguènè	Le Dattier sauvage	Balanites egyptiaca
Balazan	Le Balazan	Acacia albida
Néré	Le Néré	Parkia biglobosa
Banan	Le Fromager	Bombax.SP ou Cerba pentadou
Boumboum	Le Kapokier	Bombax costatum
Toro	Le Figuier	Ficus carica
Bouana	Le Tanin	Acacia scorpioïdes
Galama	**	**
N'Golobè	**	Cambretum migratum
Tiangra	**	Combretum gasaténèe
N'gounan	**	Sclerocarya birrea
Wolo	**	Terminalia macroptera
N'tomonon	Le Jujubier	Zyziphus jujubia ou mauritania
Guélé	**	Proposis africana
Tabacoumba	**	Detarium
N'goundiè	**	Guiera senegalensis
M'pié	**	Ficus mapalocarpa
ESPECES EXOTIQUES		
Saïdjirini ou Maliyirini	Le Neem	Azadiracta indica
Mantholatomsoun	L'Eucalyptus	Eucalyptus camaldulennis
Flamboyant	Le Flamboyant	Delonix regia
**	L'Arbre à étages	**

Source : Service conservation de la nature, Mopti

\*\* : signifie que la donnée n'est pas disponible

**Faune**

La faune de la commune de Bandiagara est pauvre. Cependant il existe certaines espèces comme les singes, les lièvres, les écureuils, les reptiles, les porcs-épics et la faune aviaire (tourterelles, perdrix, pintades sauvages etc...). Au regard de la faiblesse de ces ressources, la chasse est peu pratiquée.

### 3.3.2. Contraintes

#### ✓ Contraintes physiques

Elles sont constituées par :

- le Yamé qui induit une servitude et des zones inondables le long de sa traversée dans la ville ;
- la mare Belal qui induit également des zones inondables ;
- les zones rocheuses dont le coût d'aménagement est important et qui limitent l'extension de la ville dans certaines directions.

#### ✓ Contraintes Juridiques

Elles sont constituées par :

- la servitude de la piste d'atterrissage qui limite l'extension vers le Sud ;
- le classement du sanctuaire naturel de la falaise de Bandiagara comme patrimoine culturel ; ce qui implique la sauvegarde de l'harmonie du paysage et sa valorisation au profit du développement local.

Il existe dans la ville de Bandiagara 18 titres fonciers dont 1 pour les logements sociaux. Les plus importants en terme de superficie sont : le lycée (10ha), les logements sociaux (2,5ha) et la mission culturelle (3,8ha). Les autres atteignent rarement 1000m<sup>2</sup>. Ces titres fonciers ne constituent pas une contrainte pour l'extension de la ville.

Le classement du sanctuaire naturel de la falaise de Bandiagara comme patrimoine culturel et naturel par l'UNESCO induit également des contraintes juridiques. Les titres fonciers répertoriés dans la ville sont indiqués dans le tableau N°8 ci-après :

**Tableau n°8 : Répertoire des titres fonciers de Bandiagara**

N°	N° TF	Propriétaire	Localisation	Superficie	Vocation
1	28	Etat	Bandiagara 3 <sup>eme</sup> quartier	2ha 50a	Habitations (logements sociaux)
22	59	ONG GAAS Mali	Bandiagara 2 <sup>eme</sup> quartier	2ha5a	Zone de bureaux
33	60	Assou SANGARE	Bandiagara Est (route de Sangha)	1ha 00 ca	Hôtel
44	58	Caisse de Retraites	Bandiagara quartier administratif	8a 00 ca	Bureau
55	463	Hôtel Cheval Blanc	Bandiagara 4 <sup>eme</sup> quartier	63a 12 ca	Hôtel
66	53	Amadou OWARAGO	Bandiagara	0ha 97 ca	Station
77	51	Aly LOUGUCE	Bandiagara 2 <sup>eme</sup> quartier	1a 23 ca	Habitation
88	3	Etat du Mali	Bandiagara route de Sangha	9ha 95a13ca	Lycée Bandiagara
99	13	Mission catholique	Bandiagara quartier administratif	2ha 52a14ca	Eglise
110	17	Abdoulaye BANBIGNA	Bandiagara	29a 60 ca	Habitation

11	14	Mission catholique	Bandiagara quartier administratif	1ha17a 23ca	Logement
12	21	SOHEM.SA. (cheval blanc)	Bandiagara 4 <sup>eme</sup> quartier	63a 00 ca	/
13	54	Mamadou OUOLOGUEM	/	25a 37 ca	Station service
114	61	INPS	Zone de bureaux (2 <sup>eme</sup> quartier)	25a 01 ca	Bureau
115	57	Amadou SAHARA	Bandiagara 7 <sup>eme</sup> quartier	06a 53 ca	Habitation
116	56	Amtiamba TEMBELY	Bandiagara 7 <sup>eme</sup> quartier	06a 53 ca	Habitation
117	55	Mahamane Doudou CISSE	Bandiagara 3 <sup>eme</sup> quartier	03a 99 ca	Habitation
118	52	ONG YAGTU	Zone commerciale (à côté de la mission catholique)	24a 97 ca	commerciale

Source : DRDC Mopti

#### ✓ Contraintes Culturelles

Il s'agit :

- du classement du sanctuaire naturel de la falaise de Bandiagara comme patrimoine culturel et naturel par l'UNESCO ;
- de l'existence de monuments à protéger : hangar de Nangabanou, Tougouna, Tombeaux de Mounirou Tall et de la fille de Cheick Oumar Tall etc ....

Après les villes anciennes de Djenné et Tombouctou (1988), le site « la falaise de Bandiagara », Sanctuaire Naturel et Culturel a été inscrit sur les listes des Patrimoines National et Mondial en 1989, au double titre du critère V relatif à l'inscription des Biens Culturels et du critère III relatif à l'inscription des Biens Naturels (convention UNESCO - 516-1989 - N(iii) C(v)).

L'inscription du site au Patrimoine Mondial est faite en raison des critères suivants:

- sur le plan culturel, un bien classé C(V) « doit constituer un exemple éminent d'établissement humain ou d'occupation du territoire traditionnel représentatif d'une culture (ou de cultures), surtout quand il devient vulnérable sous l'effet de mutations irréversibles ». (d'après Document UNESCO.pdf :16) ;
- sur le plan naturel, le pays Dogon, classé N(III), doit « représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelle » ;
- le pays Dogon relève de la convention du patrimoine mondial, adoptée en 1972 par l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO).

Selon les différents documents de classification et l'étude du patrimoine naturel dogon, la classification du pays dogon dans le patrimoine mondial, impose certaines exigences :

la nécessité d'assurer une bonne préservation et gestion de ce patrimoine par le Mali avec un appui de l'UNESCO ;

- la réputation internationale acquise de ce fait incite les bailleurs de fonds à s'impliquer dans la zone ou du moins à y faire acte de présence. Cette attention des bailleurs doit normalement être positive mais peut aussi s'accompagner de certaines conséquences négatives si les bailleurs ont des actions désordonnées;
- par le fait de cette classification, l'UNESCO se met dans une position où l'organisation doit assurer certaines fonctions, de recherche, de bonne gestion, de préservation et de valorisation par le biais, notamment, de financements ;
- la préservation du riche Patrimoine Culturel et Naturel (habitations, greniers, autels, toguna etc..) et son intégration harmonieuse aux formations géologiques pittoresques impressionnantes.

Porte d'entrée du pays dogon, la ville de Bandiagara doit être le reflet de ce riche patrimoine à la fois culturel et naturel.

#### ✓ **Problématique Foncière**

Jusqu'en 2007, le dernier lotissement remontait à 1986. Deux lotissements sont en cours pour loger les sinistrés des inondations et les demandes en instance à la Mairie.

La distribution des terres est faite par la Mairie dans les lotissements et par les services de l'Etat en ce qui concerne les titres fonciers à but généralement commercial.

Aucune attribution n'est faite par les Chefs de quartier ou coutumiers.

La non mise sur le marché de parcelles d'habitation a eu pour conséquence l'occupation spontanée de certaines terres dont la vocation n'est pas forcément l'habitat.

## IV. DEMOGRAPHIE

### 4.1. Composition de la Population

La population de la ville de Bandiagara est composée de 50,53% d'hommes pour 49,47% de femmes soit une population totale de 11499 habitants en 1998.

Les principales ethnies sont : les Dogons en majorité, les Toucouleurs, les Bambaras, les Peuls.

Les principales langues sont : le dogon, le peul, et le Bambara.

Les religions pratiquées sont : l'islam, le christianisme et l'animisme.

### 4.2. Structure de la population

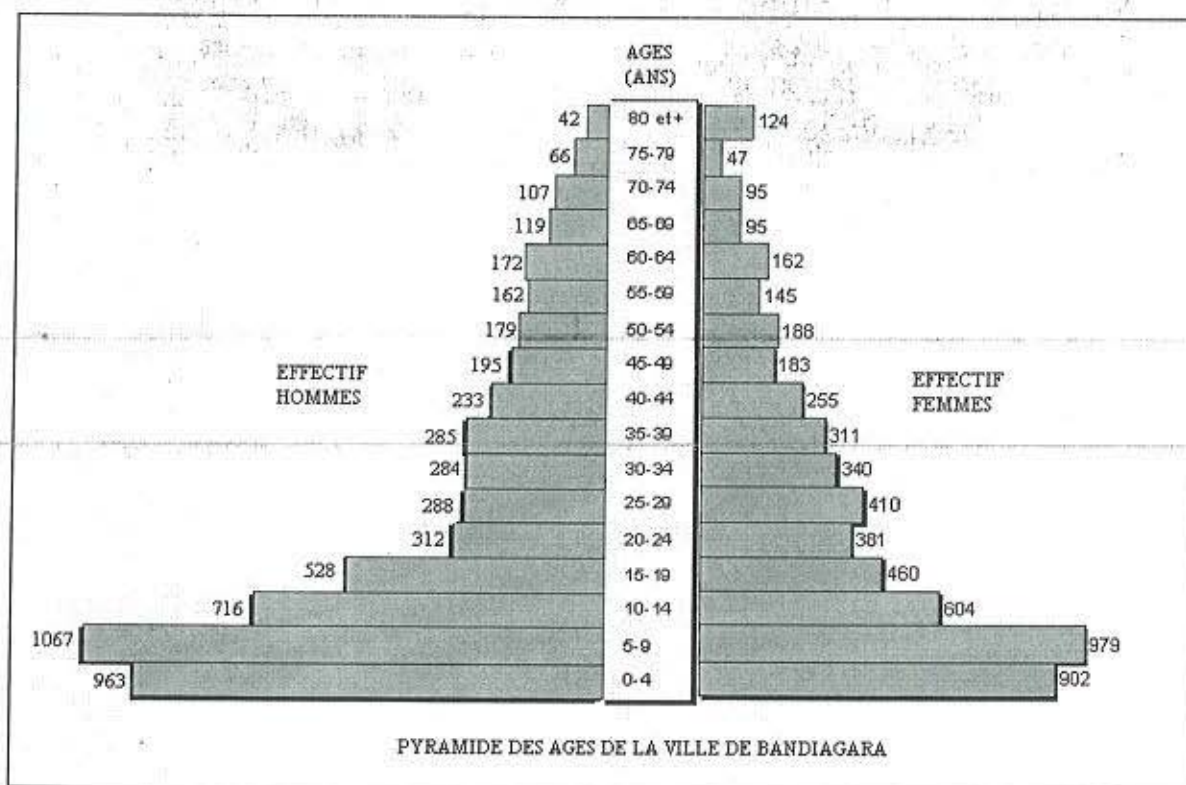
La structure de la population est donnée par le tableau n° 9 ci après :

**Tableau n° 9 : Structure de la Population**

Tranches d'âge et de sexe	Hommes	%	Femmes	%	Total	%
0 -4	963	8,37	902	7,84	1865	16,21
05- 9	1067	9,27	979	8,51	2046	17,78
10 -14	716	6,22	604	5,25	1320	11,47
15 -19	528	4,59	460	4	988	8,59
20 -24	312	2,71	381	3,31	693	6,02
25 -29	288	2,5	410	3,56	698	6,06
30 -34	284	2,47	340	2,95	624	5,42
35 -39	285	2,48	311	2,7	596	5,18
40 -44	233	2,02	255	2,21	488	4,23
45 -49	195	1,69	183	1,59	378	3,28
50 -54	179	1,55	188	1,64	367	3,19
55 -59	162	1,41	145	1,26	307	2,67
60 -64	172	1,49	162	1,41	334	2,90
65 -69	119	1,03	95	0,83	214	1,86
70 -74	107	0,93	95	0,83	202	1,76
75 -79	66	0,57	47	0,41	113	0,98
80 et plus	42	1,23	124	1,08	166	2,31
<b>Total</b>	<b>5818</b>	<b>50,53</b>	<b>5681</b>	<b>49,47</b>	<b>11499</b>	<b>100%</b>

Source : RGPH- Avril 1998

Le graphique ci après indique la pyramide des âges de la ville de Bandiagara.



### 4.3. Données socio démographiques

Le tableau n° 10 ci-après indique les données socio démographiques de la ville de Bandiagara.

Tableau n° 10 : Données Socio – démographiques

Année	POPULATION			Nombre de Ménages	Nombre de Concessions	Ménages par Concession	Personnes par Ménage
	Hommes	Femmes	Total				
1998	5818	5681	11499	1916	11226	1,6	6

Source : RGPH, 1998

#### 4.4. *Mouvements migratoires*

-Emigration : La population de Bandiagara émigre vers Mopti, Ségou, Bamako, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso. Ce phénomène concerne les jeunes de 15 à 40 ans qui émigrent généralement pour des raisons économiques dont la recherche du trousseau de mariage (cas des jeunes filles).

-Immigration : on observe l'arrivée de populations venant de Bankass, Koro, Gao, du Niger, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et du Ghana. Le phénomène se rapporte aux jeunes âgés de 15 à 40 ans à la recherche du mieux être.

#### 4.5. *Taux d'accroissement de la Population*

Le taux d'accroissement moyen annuel de la ville de Bandiagara est de 2,6% conformément aux données du RGPH de 1998.

#### 4.6. *Projection de la population*

La projection de la population faite à partir du taux de 2,6% est indiquée dans le tableau n° 11 ci - après :

**Tableau n° 11 : Projection de la population de la ville de Bandiagara**

Années	1998	2007	2012	2017	2022	2027
Population	11 499	14 487	16 471	18 727	21 291	24 207

Source : DRPSIAP - Mopti

## V. ECONOMIE

### 5.1. Secteur Primaire

#### 5.1.1. Agriculture

Les activités agricoles concernent principalement la céréaliculture, les cultures de rente et le maraîchage.

Les principales cultures céréalières sont : le mil, le sorgho et le fonio.

Les cultures de rente sont : l'arachide, le wondzou et le niébé.

Les principales cultures maraîchères sont : l'échalote, la pomme de terre, la laitue, la carotte, le chou, la betterave, le navet, l'oignon, le haricot vert et l'aubergine. Cette activité est essentiellement concentrée le long du Yamé.

Les informations sur les cultures céréalières et de rente durant les 3 dernières campagnes sont indiquées dans le tableau n°12 ci – après :

**Tableau N° 12 : Cultures céréalières et de rente des trois dernières années**

N°	Années spécifications	2004 - 2005		2005 - 2006		2006 - 2007	
		Superficie (ha)	Production (Tonne)	Superficie (ha)	Production (Tonne)	Superficie (ha)	Production (Tonne)
1	Mil	150	50	150	18	150	97,5
2	Sorgho	5	2,75	5	0,7	5	3,5
3	Fonio	5	2,75	5	0,3	5	3
4	Maïs	2	1,6	2	1,6	2	1,6
5	Arachide	15	6	15	4	15	9
6	Wondzou	10	4	10	2,25	10	6
7	Sésame	2	0,6	2	0,6	2	1

Source : Secteur Agriculture Bandiagara

#### 5.1.2. Elevage

C'est une activité peu développée à Bandiagara.

Les espèces élevées sont : les bovins, les caprins, les asins, les porcins et la volaille.

#### 5.1.3. Atouts et Faiblesses du Secteur Primaire

Les atouts du secteur primaire sont :

- la technicité des exploitants due à l'encadrement par le secteur de l'agriculture ;
- l'existence de micro barrages ;
- la présence du Yamé ;

- le désenclavement de la ville et de ses environs ;
- l'approvisionnement en intrants agricoles par les ONG et les opérateurs économiques ;
- la modulation de l'aviculture ;
- l'organisation des femmes en Coopératives ;
- la maîtrise des épizooties par les services vétérinaires ;
- l'existence d'un parc de vaccination et d'une pharmacie vétérinaire.

Les faiblesses du secteur primaire sont :

- le manque de terres arables ;
- la pluviométrie capricieuse ;
- les difficultés dans l'approvisionnement par rapport à certains intrants notamment les produits phytosanitaires, l'aliment bétail et certaines semences.
- l'insuffisance du matériel agricole ;
- le manque d'infrastructures adéquates pour la conservation des semences à bulbes ;
- l'insuffisance des pâturages ;
- l'obstruction des pistes par les champs ;
- l'occupation des gîtes d'étapes ;
- l'insuffisance des points d'eau ;
- l'inexistence d'un marché à bétail ;
- le manque d'abattoir réglementaire ;
- l'insuffisance des moyens de locomotion pour les services vétérinaire, de l'agriculture et du Service Local de la Production de l'Industrie Animale ;
- l'inexistence de parc à bétail.

## **5.2. Secteur Secondaire**

### **5.2.1. Artisanat**

L'artisanat est très développé à Bandiagara compte tenu de sa destination touristique. Il existe aujourd'hui un village artisanal à Bandiagara.

Les principaux artisans sont : les sculpteurs, les teinturiers, les forgerons, les tailleurs de pierre, les tailleurs, les bouchers, les boulangers, les pâtisseries, les coiffeurs etc. Il faut cependant signaler que ce secteur souffre d'un problème d'organisation des artisans.

### **5.2.2. Industrie**

Elle est encore à l'état embryonnaire. Il existe quelques petites unités de transformation et de conservation du lait, de l'échalote, de la tomate, et du jus de tamarin.

### **5.2.3. Atouts et faiblesses du secteur secondaire**

Les atouts du secteur secondaire sont :

- l'authenticité et la qualité des produits artisanaux ;
- la facilité d'écoulement des produits artisanaux pendant la saison touristique.

Les faiblesses du secteur secondaire sont :

- la difficulté d'écoulement des produits artisanaux hors de la saison touristique ;

- le coût élevé des outils de transformation des produits artisanaux ;
- le coût élevé des machines de transformation ;
- l'absence d'investisseurs industriels ;
- la mauvaise organisation des artisans.

### **5.3. Secteur Tertiaire**

#### **5.3.1. Services**

L'administration est représentée par les services déconcentrés et décentralisés.

Les services déconcentrés de l'Etat sont constitués par les services d'administration territoriale et les services techniques locaux.

Les services d'administration du territoire sont : les bureaux du Préfet et du Sous Préfet.

Les services techniques locaux sont : le Secteur de l'Agriculture, le Service Local de la Production et des Industries Animales (SLPIA), la Subdivision de l'Urbanisme et de l'Habitat (SUH), le Service Local de la Conservation de la Nature (SLCN), les Impôts, la Perception, le Centre d'Animation Pédagogique (CAP), le Service Local de Développement Social et de l'Economie Solidaire (SLDSES), le Service Local de la Jeunesse, des Arts et de la Culture (SLJAC), l'Office National des Postes (ONP), la Société des Télécommunications du Mali (SOTELMA), la Justice, le Centre de Santé Communautaire (CSCOM), le Centre de Santé de Référence (CS Réf), le Centre Régional de Médecine Traditionnelle (CRMT), le Peloton de la Garde Nationale, la Compagnie de la Gendarmerie, la Brigade de la Gendarmerie, le Commissariat de Police, le Service Local de l'Administration Pénitentiaire, le Service de la Délégation Locale du Contrôle Financier.

Les services décentralisés sont : le Conseil de Cercle et la Mairie.

#### **5.3.2. Institutions Financières :**

La ville compte une (1) banque, la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA), deux (2) caisses d'épargne, la Caisse Mutualiste de l'Education et de la Culture (CAMEC) et KONDO JIGIMA, vingt et sept (27) Associations, une(1) coopérative des personnes âgées, cinq (5) banques de céréales, soixante et onze (71) Coopératives villageoises.

Au cours de l'année 2007 :

- la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) a mobilisé 29 935 000 f CFA pour satisfaire ses clients. Le taux d'intérêt est de 11% ;
- la Caisse Mutualiste de l'Education et de la Culture (CAMEC), a 715 adhérents dont 479 hommes et 207 femmes. Elle a mobilisé de janvier à Décembre 2007, 60 580 000 F CFA en terme d'appui financier à ses clients. Elle accorde 2 types de crédits :
  - Crédit de solidarité : 10 000 à 150 000 FCFA au taux de 2% pour 6 mois.
  - Crédit de consommation : 155 000 à 500 000 F CFA au taux de 1% pour 7 à 18 mois ;
- La caisse KONDO JIGIMA compte 986 adhérents dont 141 femmes, 669 hommes et un groupement de 176 personnes.

Cette caisse intervient dans l'agriculture, le commerce, les investissements, l'artisanat et les actions sociales.

Le montant des crédits s'élève à 96 447 598 FCFA. Le taux de recouvrement s'élève à 90% et le montant des dépôts est de 245 787 196 FCFA.

### 5.3.3. ONG / GIE / Associations

Les informations reçues au cours du Séminaire sur les ONG et associations à Bandiagara sont indiquées dans le tableau n°13 ci-après :

**Tableau n°13 : ONG et Association**

N°	ONG ou Association	Domaine d'intervention
1	APH	- Hydraulique rural, Agriculture et élevage
2	Harmonie du Développement au Sahel (HDS)	-Protection de l'environnement ; -Hydraulique ; -Agro-pastoral ; -Santé ; -Artisanat ; -Recherche et Formation.
3	Groupe d'Animation Action au Sahel-Mali (GAAS MALI)	Appui au développement communautaire par le renforcement des capacités dans les domaines suivants : -Sécurité alimentaire ; -Accès à l'eau potable ; -Hygiène et assainissement ; -Protection de l'environnement ; -Parrainage des enfants vulnérables ; -Entrepreneuriat rural en faveur des personnes handicapées et des femmes démunies.
4	PRBP	-Entretien des pistes et des barrages dans le cercle de Bandiagara, de Bankass et de Douentza.
5	Molibèmo (un mot dogon qui signifie Union pour le Travail)	-Sécurité alimentaire par la mise en place de banques de céréales, de banques de semences oignon et leur suivi ; -Octroi de crédits pour la promotion des activités génératrices de revenus pour les femmes ; -Protection de l'environnement par la lutte contre l'érosion à travers le reboisement ; -Appui aux paysans en équipements agricoles.
6	YAGTU	-Protection de l'environnement par le reboisement ; -Santé ; -Transformation des produits locaux ; -Gestion des ressources naturelles.
7	AGVF	-Octroi de crédits ; -Lutte contre le VIH-Sida ;

8	Promotion pour le Développement Communautaire (PDCO)	-Valorisation des produits agricoles notamment l'échalote en améliorant les conditions de stockage, de conservation et le maintien de la qualité.
9	Association pour le Développement de Kolguiné (ADK)	-Gestion des ressources naturelles ; -Energie solaire ; -Sécurité alimentaire.

Source : Mairie Bandiagara

#### 5.3.4. Tourisme

Le périmètre d'urbanisation regorge de sites et de monuments d'intérêt culturel, historique et touristique notamment le Palais d'Aguibou TALL, le Togouma de Nangabanou, le cimetière où repose Thierno Bokar et sa maison d'habitation. Les quelques bâtiments coloniaux dans le quartier Administratif sur la rive gauche du Yamé notamment les bureaux et le logement du Commandant blanc, l'ancien campement, la garnison militaire datant de 1893. Le tissu ancien de la ville correspondant aux 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, et 8<sup>e</sup> quartiers constitue aujourd'hui un site attractif des visiteurs. La maison de Amadou Hampaté Ba attire aussi des visiteurs.

#### 5.3.5. Commerce

Il n'y a pas de commerçant Import – export à Bandiagara. Ils sont tous des détaillants dont certains dans l'informel.

Les activités commerciales s'intensifient au cours des 2 foires hebdomadaires (Lundi et Vendredi). Les commerçants arrivent des villages et cercles voisins, parfois de la région de Sikasso et même du Burkina Faso. Les produits commercialisés sont les fruits, les légumes, les céréales le bétail, le poisson et les produits manufacturés tel que les tissus, les chaussures, les chaises en plastic, les cuves en plastic. L'un des principaux produits de commerce est l'échalote qui est vendue sous plusieurs formes à savoir : l'échalote fraîche, l'échalote séchée en boule et l'échalote séchée en tranches selon la méthode moderne.

#### 5.3.6. Transport

Le transport est routier à l'intérieur du périmètre.

La ville de Bandiagara est reliée à ses environs par des pistes. Le trafic est intense sur les axes Bandiagara – Mopti ; Bandiagara – Bankass (route touristique), Bandiagara – Koro ; Bandiagara - Sangha, Bandiagara - Ningou ; Bandiagara – Kendiè, Bandiagara - Rocko.

Les transporteurs sont regroupés au sein du syndicat des transporteurs de Bandiagara et de la coopérative des transporteurs de Bandiagara. Le parc automobile est vétuste.

Les informations sur les moyens de transport à Bandiagara sont indiquées dans le tableau n° 14 ci – après :

**Tableau N° 14 : Véhicules de transport à Bandiagara**

Désignation	Gros porteurs		Transport en Commun	
	Camions	Remorques	Cars	Minibus
Nombre	39	22	21	10

Source : Syndicat des transporteurs de Bandiagara

### 5.3.7. Atouts et Faiblesses du secteur tertiaire

Les atouts du secteur tertiaire sont :

- le statut de la ville (chef lieu de cercle et de commune urbaine) ;
- la proximité du chef lieu de Région ;
- le désenclavement ;
- la porte d'entrée du plateau dogon classé patrimoine mondial ;
- l'existence d'électricité et d'un système d'adduction d'eau ;
- la présence de réseaux de communication (Sotelma, Malitel, Orange, Internet).

Les faiblesses du secteur tertiaire sont :

- la non fonctionnalité de l'aérodrome ;
- la vétusté du parc automobile ;
- l'absence de gare routière aménagée ;
- l'insuffisance de panneaux de signalisation routière ;
- l'état défectueux de certaines pistes ;
- l'insuffisance de ponts permettant le désenclavement interne et externe de la ville ;
- l'exiguïté du marché actuel.

## VI. VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT

### 6.1. Voirie

La voirie est constituée de voies primaires, secondaires et tertiaires.

#### 6.1.1. Voies primaires

Ce sont :

- le tronçon de la route nationale n°15 qui a une longueur de 1,27 Km et une emprise de 40 m. Elle est bitumée et son état est bon.
- le tronçon de la route locale n°717 (Bandiagara – Dandoli) d'une longueur de 17 Km et d'une emprise de 15 m, elle est en latérite et son état est passable.

#### 6.1.2. Voies secondaires

Les informations sur les voies secondaires sont indiquées dans le tableau n°15 ci - après :

**Tableau n° 15 : Informations sur les voies secondaires**

N°	Désignation	Longueur (Km)	Emprise (m)	Etat
1	-V1 voie partant du côté Ouest du service de l'Elevage passant par le CSCOM jusqu'au marché	1,700	15	En terre
2	-V2 voie passant par le groupe scolaire A.A Seck et devant la maison des artisans, le CAP jusqu'à la limite des concessions	1,700	20	En latérite
3	-V3 voie allant du parc de vaccination passant devant le jardin d'enfants et le pont submersible	2	15	En terre
4	-V4 voie allant du 3ème rond point jusqu'au pont submersible	0,4	15	En terre
5	-V5 voie allant du pont Baba au 8 <sup>ème</sup> quartier, passant par le rond point de la mosquée, le hangar de Nangabanou jusqu'au Yamé	2	15	En terre
6	-V6 voie allant du rond point de la mosquée en passant par le marché jusqu'au cercle	1	15-20	En terre
7	-V7 voie allant de la mission culturelle, passant par l'Ecole M.Tolo, le Centre de Santé de Référence, le pont-Dourou jusqu'au logement du préfet	2	15-20	En terre

N°	Désignation	Longueur (Km)	Emprise (m)	Etat
8	-V8 voie allant du grand rond point, passant par le triangle vert jusqu'à la limite des concessions	1	20	En terre
9	-V9 voie allant de l'Angle de la mosquée, passant par la boutique de Oumar Mossi jusqu'à l'angle de l'Ecole M. Tolo	0,7	15-20	En terre
10	-V10 voie allant du logement des Italiens, traversant la RN15, passant par la DNAF jusqu'à la voie du Haugarde Nauyoba	1	15	En terre
11	-V11 voie allant de la boutique des Sylla et frères ; passant par l'étage de Sékou Issa jusqu'à la famille de Gaolu Dolo	0,5	15	En terre
12	-V12 voie allant de la route de Kendié et la RR29, passant devant la grande famille Kassogué	0,3	15	En terre

Source : Cabinet Urbafrique

### 6.1.3. Voies tertiaires

Ce sont les voies de desserte. Elles ne sont pas aménagées et ont des emprises qui varient de 1 à 5 m dans le noyau ancien et de 10 à 15 m dans les nouveaux tissus.

### 6.1.4. Ouvrages d'art

Les ouvrages d'art existant dans la ville de Bandiagara sont :

- le pont sur la route de Dourou en mauvais état ;
- le pont submersible au niveau de la station de pompage qui est présentement hors d'usage ;
- le pont militaire sur la route de Bankass présentement endommagé ;
- le pont barrage sur la route du poisson en bon état.

## 6.2. Réseaux Divers

### 6.2.1. Alimentation en eau

L'alimentation en eau de la ville de Bandiagara est assurée par le réseau d'adduction d'eau, les puits et les forages.

#### Réseau d'adduction d'eau

Le réseau d'adduction d'eau couvre actuellement toute la ville. La station de pompage est alimentée par deux forages situés au bord du Yamé. L'eau des forages est refoulée vers un château métallique construit depuis 1973 et réhabilité lors des travaux de rénovation du réseau.

Le nombre d'abonnés est de 260.

Il n'y a pas pour le moment de poteaux d'incendie sur le réseau. Le réseau d'adduction d'eau est géré par un comité composé de 11 membres.

Avec le transfert de compétences de l'hydraulique aux collectivités, il est envisagé de confier la gestion du réseau d'adduction d'eau à l'Energie du Mali.

#### **Puits et Forages :**

Les forages et les puits constituent un appoint très important pour la satisfaction des besoins en eau de la ville de Bandiagara.

Cependant parmi les cinq (5) forages repartis dans la ville, seul, celui du centre de santé est fonctionnel.

Les puits Tiaguel qui constituent les meilleures réserves en eau de boisson souffrent de manque d'entretien et de gestion.

Au total la ville dispose de 25 puits publics tous opérationnels même si certains tarissent immédiatement après la saison des pluies ce qui pose le problème de la corvée d'eau aux populations éloignées des bornes fontaines.

#### **Bornes fontaines :**

La ville dispose de 17 bornes fontaines dont 12 opérationnelles et 2 en mauvais état.

### **6.2.2. Alimentation en électricité**

L'électricité est fournie à la population de Bandiagara par la centrale de l'EDM-SA qui dispose actuellement de trois (3) groupes électrogènes fonctionnels.

Grâce à la convention signée entre la Mairie et l'Energie du Mali SA, l'éclairage public fonctionne actuellement. Aussi il a été procédé à l'extension du réseau à d'autres secteurs (logements sociaux ...).

Actuellement le nombre d'abonnés en basse tension s'élève à 501 contre 04 abonnés en moyenne tension (lycée, Orange Mali, Hôtel Kambari et la SOTELMA).

### **6.2.3. Télécommunications**

#### **- Téléphonie fixe**

Le réseau de téléphonie fixe a une capacité de 500 paires et compte 260 abonnés. Il ne dépend plus du central de Sévaré.

#### **- Téléphonie mobile :**

Les sociétés de téléphonie mobile Malitel et Orange sont présentes à Bandiagara depuis 2006.

**- Radio :** il n'existe qu'une seule radio à Bandiagara dénommée Baguine.

**- RAC :** il existe des RAC au niveau des services de la Justice, de la Police, du Cercle, du Centre de santé, de l'EDM et de la Poste.

Il existe un bureau de poste à Bandiagara situé au quartier Plateau sur la rive gauche du Yamé. Il y compte plus de 50 boîtes postales.

### **6.3. Environnement**

#### **6.3.1. Assainissement**

##### **- Drainage des eaux pluviales :**

Les eaux de pluies sont drainées en partie par les talwegs et les ruelles vers le Yamé suivant les pentes naturelles du terrain. Il existe trois points de stagnation des eaux pluviales et une mare.

Lors de l'aménagement de la RN15, il a été réalisé 1986m de caniveaux. Ceux réalisés pendant la période coloniale ont presque disparu.

- **Evacuation des déchets liquides :**

- **Excréta**

Ils sont collectés pour la plupart dans les latrines traditionnelles surélevées par rapport au terrain naturel.

Les latrines sont vidées manuellement dans la majeure partie des concessions et les résidus sont enterrés dans la rue. Certains effectuent un traitement préalable avec la cendre, le grésil ou l'eau de javelle.

Actuellement, les lieux publics comme le marché, la gare routière, les écoles, le stade municipal sont dotés de latrines publiques.

- **Eaux usées domestiques**

Elles sont déversées, soit directement dans les rues, soit dans les puisards situés à l'intérieur des concessions.

Les puisards situés dans la rue débordent la plupart du temps et deviennent des gîtes de moustiques.

- **Evacuation des déchets solides :**

Les déchets solides sont de façon générale composés d'ordures ménagères, de feuilles mortes, de plastiques, de reste d'aliments, de ferrailles et de verres. Ces déchets sont souvent utilisés comme fumure après compostage.

Les déchets biomédicaux produits par le Centre de Santé de Référence sont brûlés sur place dans les incinérateurs, avant d'être transportés sur les tas d'ordures.

La ville dispose de quinze (15) dépôts de transit, six (6) sont fonctionnels mais ne répondent pas aux normes. Une décharge finale provisoire non aménagée est située au Sud de la ville.

Il n'existe pas de GIE d'assainissement pour l'enlèvement des ordures. L'enlèvement des ordures au niveau de quelques familles est assuré par l'Association pour le développement durable de Bandiagara.

Cette association est à ses débuts. Elle couvre les 5<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup>, et 8<sup>ème</sup> quartiers de la ville.

### 6.3.2. Situation de l'écosystème

La situation de l'écosystème se caractérise par la dégradation de la flore et l'érosion des sols.

La dégradation de la flore est due à la coupe abusive du bois, aux feux de brousse, et au surpâturage.

Cette destruction du couvert végétal combinée aux fortes pentes du terrain accentue l'érosion hydrique et éolienne des sols.

## VII. EQUIPEMENTS

### 7.1. Equipements administratifs

La plupart des équipements administratifs sont implantés sur la rive gauche du Yamé dans le quartier administratif. Quelques équipements existent sur la rive droite dans la zone d'habitat.

Les informations sur ces équipements sont indiquées dans le tableau n°16 ci-après.

TABLEAU n° 16 : Equipement administratifs

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Date de construction	Nature des matériaux	Etat physique	Observations
1	Nouveaux bureaux du Préfet	Quartier administratif	1ha	1992	Dur	Bon	Non clôturé
2	Anciens bureaux du Préfet	Quartier administratif	0,25ha	1903	Banco	En ruine	/
3	Logement du Préfet	Quartier administratif	1,5ha	1948	Pierre	Bon	Non clôturé
4	Logement du Préfet Adjoint	Quartier administratif	0,5ha	1992	Dur	Bon	/
5	Logement du sous Préfet central	Quartier administratif	0,25ha	1950	Dur	Passable	/
6	Siège du Conseil de Cercle	Quartier administratif	0,45ha	2003	Dur	Bon	/
7	Bureaux et logement du Juge	Quartier administratif	0,5ha	1997	Dur	Bon	/
8	Bureaux et Logement du Percepteur	Quartier administratif	0,25ha	1992	Dur	Bon	/
9	Bureaux du Centre des Impôts	Quartier administratif	0,5ha	2001	Dur	Bon	/
10	Bureaux du Secteur d'Agriculture	Quartier administratif	0,35ha	1952	Dur	Bon	/
11	Logement du Chef Secteur d'Agriculture	Quartier administratif	0,22ha	1954	Dur	Bon	/

12	Bureaux du Service Local de la Conservation de la Nature	Quartier administratif	0,20ha	1970	Dur	Passable	/
13	Bureaux du Service Local de la Production et des Industries Animales	Quartier administratif	0,25ha	1952	Dur	Mauvais état	/
14	Anciens bureaux de la Perception	Quartier administratif	0,22ha	1903	Banco	En ruine	Non clôturé
15	Ancien logement du Percepteur	Quartier administratif	0,25ha	1903	Banco	En ruine	/
16	Logement du Chef du Service Local de la Production et des Industries Animales	Quartier administratif	0,20ha	1954	Dur	Mauvais état	/
17	Bureaux et logement du Service Local de l'Hydraulique	Quartier administratif	2ha	1952	Dur	Mauvais état	/
18	Mairie	Quartier administratif	0,25ha	2003	dur	bon	/
19	INPS	4 <sup>eme</sup> quartier	0,04ha	2000	Banco	Passable	En location
20	Bureaux de la Délégation Locale du Contrôle Financier	7 <sup>eme</sup> quartier	0,01ha	1987	Dur	Passable	En location
21	Bureaux de la Subdivision de l'Urbanisme et de l'Habitat	7 <sup>eme</sup> quartier	0,18ha	1987	Dur	Passable	En location
22	Bureaux de la Mission Culturelle	3 <sup>eme</sup> quartier	56,00m <sup>2</sup>	2004	pierre	bon	/
23	Bureaux du Secteur Vétérinaire	3 <sup>eme</sup> quartier	1ha	1959	Dur	Passable	Clôture dégradée
24	Bureaux de l'ancienne Inspection de l'Enseignement Fondamental	3 <sup>eme</sup> quartier	0,04ha	1970	Dur	Bon	/
25	Bureaux du Centre d'Animation Pédagogique (CAP)	3 <sup>eme</sup> quartier	1ha	1995	Dur	Bon	/
26	Logement d'astreinte du Directeur du Centre d'Animation Pédagogique (DCAP)	3 <sup>eme</sup> quartier	/	2007	Dur	bon	Le logement et les bureaux sont dans la même cour

27	Service Local du Développement Social et de l'Economie Solidaire	2 <sup>ème</sup> quartier	/	/	Dur	bon	Dans la cour du centre de santé de référence.
28	Bureaux du Service Local de la Jeunesse	2 <sup>ème</sup> quartier	0,40ha	1970	Semi dur	bon	Dans le complexe sportif
29	Bureaux du Service Local de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances	Quartier administratif	/	/	Dur	bon	Dans les locaux de la conservation de la nature
30	Pied à terre	Quartier administratif	600m <sup>2</sup>	1986	dur	passable	/
31	Action pour la Promotion Humaine (APH)	7 <sup>ème</sup> quartier	900m <sup>2</sup>	1973	Semi dur et dur	Passable	En location
32	YAT -TU	7 <sup>ème</sup> quartier	0,02ha	1997	Semi dur	Passable	En location
33	Association du Groupement Villageois Féminin (AGVF)	4 <sup>ème</sup> quartier	900m <sup>2</sup>	1996	Semi dur	Passable	En location
34	Projets de Réhabilitation des Barrages et Pistes( PRBP)	7 <sup>ème</sup> quartier	/	1985	Dur	Bon	Location
35	Molibèmo	7 <sup>ème</sup> quartier	0,5ha	1985	Dur	Bon	En location
36	Groupement Action Ami du Sahel Mali (GAAS)	3 <sup>ème</sup> quartier	0,15ha	1992	Dur	Bon	Dans la cour du service de l'agriculture
37	Promotion pour le Développement Communautaire (PDCO)	Quartier administratif	1ha	1985	Dur	Bon	Dans la cour du service de l'agriculture
38	Solidarité avec les Personnes en Difficulté (SOPERDI)	Quartier administratif	16m <sup>2</sup>	1975	Dur	Bon	Dans les locaux du centre de santé de référence

39	CARE Mali		3 <sup>ème</sup> quartier	900m <sup>2</sup>	1991	Dur	Bon	En location
40	Harmonie au Développement du Sahel (HDS)		7 <sup>ème</sup> quartier	0,50ha	2000	Semi dur	Passable	En location
41	Rennes Plateau Dogon		3 <sup>ème</sup> quartier	0,02ha	2007	Dur	Bon	En location
42	AMPROD Sahel		3 <sup>ème</sup> quartier	/	/	Semi dur	Passable	En location
43	Recherche Action pour le Développement (RADEV)		3 <sup>ème</sup> quartier	/	/	Semi dur	Passable	En location

Source : Cabinet Urbafrique

## 7.2. Equipements scolaires

Les informations sur les équipements préscolaires et scolaires sont indiquées dans les tableaux n°17 ; n°18 ; n°19 ; n°20 et n°21 ci-après :

Tableau n° 17 : Ecoles Maternelles

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Date de Construction	Nature des Matériaux	Etat	Observation
1	Jardin d'enfants public	2 <sup>ème</sup> quartier	800m <sup>2</sup>	1985	Banco	Mauvais	En location
2	Jardin d'enfants privé I	Quartier administratif	800m <sup>2</sup>	2001	Dur	Bon	/
3	Jardin d'enfants Privé AMAYOWO	7 <sup>ème</sup> quartier	0,2ha	2007	Dur	bon	/

Source : Cabinet Urbafrique

Tableau n° 18 : Ecoles Fondamentales du Premier cycle

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Date de Construction	Nature des Matériaux	Etat	Observation
1	GROUPE SCOLAIRE	Mamadou TOLO A	5ha	1903	Dur	Bon	Non clôturé. Le groupe scolaire regroupe les 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> cycles.
2		Mamadou TOLO B		1993	Dur	Bon	
3		Mamadou TOLO C		1976	Dur	Bon	
4		Mamadou TOLO D		1977	Dur	Bon	
5		Mamadou TOLO E		2000	dur	Bon	
6	GROUPE SCOLAIRE	Alpha SECK A	4,50ha	1977	Dur	Bon	Direction en banco Non clôturée
7		Alpha SECK B		2004	Dur	Bon	
8	Ecole Privée AMAYOWO	7 <sup>ème</sup> quartier	0,2ha	2007	Dur	Bon	/
9	Georges Biard	Quartier administratif	0,50ha	1998	dur	Bon	Location

Source : Cabinet Urbafrique

Tableau n° 19 : Écoles Fondamentales du Second cycle

N°	Désignation		Localisation	Superficie	Date de Construction	Nature des Matériaux	Etat	Observation
1	GROUPE SCOLAIRE	Mamadou TOLO	I	/	1960	Dur	Bon	Non clôturé
2		Mamadou TOLO	II		2006	Dur	Bon	Non clôturé
3	GROUPE SCOLAIRE	Alpha SECK	I	4,50ha	1993	Dur	Bon	Non clôturé
4		Alpha SECK	II		2005	Dur	Bon	Non clôturé
5	Georges Biard 2° cycle		Quartier Administratif	0,94ha	1958	Dur	Bon	/

Source : Cabinet Urbafrique

Tableau n° 20 : Médersa

N°	Désignation		Localisation	Superficie	Date de Construction	Nature des Matériaux	Etat	Observation
1	Alwyoul		2 <sup>eme</sup> quartier	0,02 ha	/	/	/	Délimité et non clôturé
2	Sabilul- Falahi		7 <sup>eme</sup> quartier	0,013 ha	/	Dur	Bon	/

Source : Cabinet Urbafrique

Tableau n°21 : Lycée

Désignation	Localisation	Superficie	Date de Construction	Nature des Matériaux	Etat	Observation
Lycée Public	Zone Universitaire sur la route de Sangha	8ha64a 23ca	2001	Dur	Bon	/

Source : Cabinet Urbafrique

Les données statistiques relatives aux équipements préscolaires et scolaires sont indiquées dans les tableaux n°22 ; n°23 ; n°24 et n°25 ci-après :

Tableau n° 22 : Données Statistiques sur les Jardins d'enfants durant l'année Scolaire 2006 – 2007

N°	Désignation	Nombre de classes	Nombre de maîtres	Effectifs des élèves			Ratio	
				G	F	T	Elèves/Maître	Elèves/Classe
1	Jardin d'enfants Public	3	3	36	37	73	24	24
2	Jardin d'enfants Privé	3	3	50	49	99	33	33

Source : CAP Bandiagara

Tableau n°23 : Données Statistiques sur les écoles du 1<sup>er</sup> cycle de l'Enseignement Fondamental année scolaire 2006 – 2007

N°	Désignation	Nombre de classes	Nombre de maîtres	Effectifs des élèves			Ratio	
				G	F	T	Elèves/Maître	Elèves/Classes
1	Mamadou TOLO A	6	10	200	215	415	42	69
2	Mamadou TOLO B	6	10	187	192	379	38	63
3	Mamadou TOLO C	6	10	211	231	442	44	73
4	Mamadou TOLO D	6	10	204	202	406	41	67
5	Mamadou TOLO E	6	9	171	154	325	36	54
6	Alpha Aly SECK A	6	10	218	236	454	45	75
7	Alpha Aly SECK B	3	4	54	28	82	21	27
8	Georges Billard	6	6	199	201	400	67	66

Source : CAP Bandiagara

Tableau n° 24 : Données Statistiques sur les écoles du Second cycle de l'Enseignement Fondamental année 2006 – 2007

N°	Désignation	Nombre de classes	Nombre de maîtres	Effectifs des élèves			Ratio	
				G	F	T	Elèves/ Maître	Elèves/Classes
1	Mamadou TOLO I	6	13	418	263	681	52	113
2	Mamadou TOLO II	3	8	206	134	340	42	113
3	Alpha Aly SECK I	6	13	333	205	538	41	89
4	Alpha Aly SECK II	6	11	54	181	474	43	79
5	Georges Billard	3	8	149	73	222	27	74

Source : CAP Bandiagara

Tableau n° 25 : Données Statistiques sur le Lycée de Bandiagara durant l'année scolaire 2006 – 2007

N°	Désignation	Nombre de classes	Effectifs des élèves			Effectif des professeurs	
			G	F	T	matières	Nombre
1	10 <sup>e</sup> Lettres	5	251	81	332	Mathématiques	3
2	10 <sup>e</sup> Sciences	2	62	20	82	Physique-chimie	1
3	11 <sup>e</sup> L.L	1	23	8	31	Biologie	2
4	11 <sup>e</sup> S.H	2	70	34	104	Lettres	5
5	11 <sup>e</sup> S.B	1	31	10	41	Philosophie	2
6	11 <sup>e</sup> S.E	1	13	3	16	Histoire- géographie	5
7	12 <sup>e</sup> L.L	1	30	15	45	Anglais	4
8	12 <sup>e</sup> S.H	2	61	23	84	Allemand	1
9	12 <sup>e</sup> S.B	1	44	8	52	Arabe	4
10	12 <sup>e</sup> S.E	1	28	7	35	Russe	1
Total		17	613	209	824	/	28

Source : CAP Bandiagara

### 7.3. Equipements socio sanitaires

Les informations sur les équipements socio sanitaires sont indiquées dans le tableau n°26 ci-après :

Tableau n° 26 : Equipements socio-sanitaires

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Date de construction	Nature des matériaux	Etat physique	observations
1	CS Réf	2 <sup>ème</sup> quartier	12 ha	1957	Dur	Bon	Morgue mal équipée
2	CSCOM central	3 <sup>ème</sup> quartier	0,15 ha	1998	Dur	passable	
3	CSCOM	4 <sup>ème</sup> quartier	0,2 ha	2007	Dur		Exigu
4	Centre Régional de la Médecine Traditionnelle (CRMT)	3 <sup>ème</sup> quartier	6 ha	1986	Pierre	bon	/
5	Pharmacie humaine	3 <sup>ème</sup> quartier	0,2 ha	1997	Banco	passable	En location
6	Pharmacie vétérinaire	4 <sup>ème</sup> quartier	0,05 ha	1997	Dur	passable	En location
7	Parc de Vaccination	3 <sup>ème</sup> quartier	3600 m <sup>2</sup>	1959	Dur	passable	/
8	Cabinet de Soins Privé	1 <sup>er</sup> quartier	40 m <sup>2</sup>	2003	Banco	passable	En location
9	Magasin de Stockage des Produits Phyto - Sanitaires	Quartier administratif	0,04 ha	1990	Pierre	Bon	/

Source : Centre de Santé de Référence Bandiagara

Les données statistiques sur les Equipements socio – sanitaires sont indiquées dans les tableaux n°27 ; n°28 ; n°29 ; n°30 et n°31 ci – après :

### I. Centre de Santé de Référence :

Tableau n°27 : Personnel

N°	Désignation	Nombre
1	Médecin Généraliste	2
2	Médecin Spécialiste	0
3	Infirmier d'Etat	1
4	Technicien de Santé	3
5	Technicien Sanitaire	1
6	Assistant Médical	2
7	Sage Femme	3
8	Matrone	2
9	Gestionnaire	1
10	Secrétaire	1
11	Chauffeur	4
12	Gardien	0
13	Manceuvre	1
14	Planton	1

Source : Centre de Santé de Référence

Tableau n° 28 : Fréquentation du Centre de Santé de Référence

N°	Désignation	Années			
		2004	2005	2006	2007
1	Consultations Curatives	10	11	12	12
2	Consultations Périnatales	64	68	57	61
3	Accouchements	27	34	28	21
4	Vaccinations	86	99	889	77

Source : Centre de Santé de Référence

Tableau n° 29 : Moyens logistiques du Centre de Santé de Référence

N°	Désignation	Nombre
1	Ambulance	2
2	Véhicule de Service	3
3	Moto	2

Source : Centre de Santé de Référence

NB : le centre dispose de 33 lits d'hospitalisation

## II. Centre de Santé Communautaire

Tableau n°30 : Personnel

N°	Désignation	Nombre
1	Médecin Généraliste	1
2	Technicien Supérieur de Santé	1
3	Infirmier Obstétricien	1
4	Matrone	2
5	Gestionnaire	1
6	Gardien	1

Source : CSCOM

Tableau n° 31 : Fréquentation du Centre de Santé Communautaire

N°	Désignation	Années		
		2004	2005	2006
1	Consultations Curatives	5591	1600	5210
2	Consultations Prénatales	993	1084	1496
3	Accouchements	1135	1244	1085
4	Vaccinations	681	1846	1576
				2007
				411
				1814
				1339
				13578

Source : CSCOM

NB : le Centre dispose d'une Moto et de 11 lits d'hospitalisation

### 7.4. Equipements commerciaux

Les informations sur les équipements commerciaux sont indiquées dans le tableau n°32 ci-après :

Tableau n°32 : Equipements commerciaux

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Date de construction	Nature des matériaux	Etat physique	observations
1	Marché	Centre ville	1,50 ha	1903	Divers	Passable	/
2	Aire d'abattage	3 <sup>ème</sup> quartier	0,50 ha	1959	En tôle	Mauvais	Non clôturée
3	BNDA	7 <sup>ème</sup> quartier	0,40 ha	2007	En dur	Bon	En location
4	Kondo Jigima	4 <sup>ème</sup> quartier	200 m <sup>2</sup>	1999	Semi-dur	Bon	Location
5	CAMEC	3 <sup>ème</sup> quartier	40 m <sup>2</sup>	2002	Dur	Bon	Logée dans l'enceinte du groupe scolaire M.T
6	Fourrière	Quartier administratif	0,04 ha	2005	Dur	Bon	/
7	Banque de céréales	7 <sup>ème</sup> quartier	0,20 ha	2005	Dur	Bon	En location

Source : Cabinet Urbafrique

### 7.5. Equipements sportifs et culturels

Les informations sur les équipements sportifs et culturels sont indiquées dans le tableau n°33 ci-après :  
Tableau n°33 : Equipements sportifs et culturels

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Date de construction	Nature des matériaux	Etat physique	observations
1	Complexe sportif et culturel	2 <sup>ème</sup> quartier	2 ha	1957	Dur	Bon	/
2	Foyer des jeunes	3 <sup>ème</sup> quartier	0,5 ha	2000	Dur	/	Inachevé
3	Bibliothèque en langue nationale	7 <sup>ème</sup> quartier	0,06 ha	1995	Pierre	Bon	Non fonctionnelle

Source : Cabinet Urbafrique

### 7.6. Equipements touristiques et de loisirs

Les informations sur les équipements touristiques et de loisirs sont indiquées dans le tableau n°34 ci-après :  
Tableau n°34 : Equipements touristiques et de loisirs

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Date de construction	Nature des matériaux	Etat physique	observations
1	Hôtel cheval blanc	4 <sup>ème</sup> quartier	1 ha	1997	Pierre	Bon	/
2	Hôtel Falaise	4 <sup>ème</sup> quartier	0,25 ha	2006	Dur	Bon	/
3	Hôtel auberge Kansaye	5 <sup>ème</sup> quartier	0,02 ha	1956	Pierre	Bon	/
4	Hôtel Toguna	7 <sup>ème</sup> quartier	1,5 ha	2000	Semi-dur	Bon	/

5	Hôtel camping Satimbé	7 <sup>ème</sup> quartier	0,04 ha	1987	Banco	Passable	/
6	Hôtel village	7 <sup>ème</sup> quartier	0,12 ha	1988	Banco	Passable	En location
7	Bar- restaurant (Petit Coin)	3 <sup>ème</sup> quartier	0,02 ha	2001	Banco	Passable	/
8	Restaurant- Bar Guina	7 <sup>ème</sup> quartier	0,02 ha	2003	Banco	Passable	Location
9	Espace Culturel Triangle vert	7 <sup>ème</sup> quartier	0,04 ha	2000	Banco	Passable	location

Source : Cabinet Urbafrique

### 7.7. Equipements culturels

Les informations sur les équipements culturels sont indiquées dans le tableau n°35 ci-après :  
Tableau n°35 : Equipements culturels

N°	Designation	Localisation	Superficie	Date de construction	Nature des matériaux	Etat physique	observations
1	Mosquée	3 <sup>ème</sup> quartier	0,15 ha	1891	Bon	Bon	/
2	Mosquée Sunnite	2 <sup>ème</sup> quartier	0,06 ha	2006	Dur	Bon	/
3	Mosquée	7 <sup>ème</sup> quartier	0,06 ha	2006	Dur	Bon	/
4	Eglise catholique	Quartier administratif	0,12 ha	1952	Pierre	Bon	/

5	Eglise protestante	7 <sup>ème</sup> quartier	98 m <sup>2</sup>	1985	Pierre	Bon	/
6	Cimetière musulman	3 <sup>ème</sup> quartier	4,5 ha	1891	Pierre	Bon	Clôturé en 2007
7	Cimetière chrétien	Quartier administratif	1 ha	/	/	/	clôture en cours
8	Aire de prière	Sur la route de Sangha contigüe au lycée	/	/	/	/	non clôturée

Source : Cabinet Urbafrique

### 7.8. Equipements de sécurité

Les informations sur les équipements de sécurité sont indiquées dans le tableau n°36 ci-après :

Tableau n°36 : Equipements de sécurité

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Date de construction	Nature des matériaux	Etat physique	observations
1	Brigade de gendarmerie	quartier administratif	1 ha	2000	Dur	Bon	/
2	Camp de la garde nationale	quartier administratif	2 ha	1996	Dur	Bon	/
3	Commissariat de Police	7 <sup>ème</sup> quartier	2500 m <sup>2</sup>	1996	Dur	Bon	Logé dans l'enceinte de la gendarmerie

4	Compagnie de la gendarmerie	quartier administratif	/	2003	Dur	Bon	/
5	Anciens bureaux de la Police	quartier administratif	0,02 ha	1962	Dur	/	En ruine
6	Anciens bureaux de la gendarmerie	quartier administratif	0,02 ha	1908	/	/	En ruine
7	Maison d'arrêt	quartier administratif	0,5 ha	/	Dur	Passable	/

Source : Cabinet Urbafrique

## VIII. EVALUATION DES REALISATIONS DU SDAU DE 2000

### 8.1. HABITAT

#### - Prévisions :

La satisfaction des besoins estimés à l'époque nécessitait la création de 465 concessions par l'urbanisation de 32,0689 ha pour l'horizon du SDAU.

#### - Réalisations :

Les consommations d'espaces pour l'habitat sont indiquées dans le tableau 37 ci-dessous:

**Tableau n°37 : Consommation d'espaces**

N°	Lotissement	Date	Localisation	Superficie (ha)	Nombre de lots
1	Lotissement de 44ha	2007	3 <sup>ème</sup> Quartier	44	400
2	Lotissement de 10ha	2007		10	170
3	Logements sociaux	2005		2,5	20
<b>Total</b>				<b>56,5</b>	<b>590</b>

Source : Urbafrique, décembre 2007

Il est à noter que le lotissement des 44ha considéré à l'époque comme coup parti n'était pas pris en compte dans le calcul des besoins.

La consommation réelle d'espace est donc de 12,5 ha sur les prévisions.

#### - Répartition spatiale des opérations :

Les opérations ont été réalisées sur des sites indiqués par le Schéma.

#### - Répartition par type d'opérations :

Seuls les logements sociaux (20) ont été réalisés sous forme d'habitat programmé.

L'extension urbaine s'est donc principalement faite sous forme de lotissements non encore viabilisés.

#### - Répartition entre opérateurs publics et privés:

Aucune opération n'est l'œuvre de promoteurs privés.

**Conclusion**

Avec 12,5 ha urbanisés pendant les sept premières années du Schéma pour une prévision de 14 ha, on reste encore dans les prévisions si on tient compte surtout des sinistrés des inondations (113 lots pour environ 8ha).

## **8.2. ZONES D'ACTIVITES**

### **8.2.1. Zones de bureaux**

Le SDAU de 2000 de la ville de Bandiagara avait proposé, l'immatriculation (statut juridique) et la délimitation de la zone de bureaux existante (actuel site principal de l'administration).

Une nouvelle zone de bureaux avait été prévue à l'Est et au Nord-Est de l'hôpital sur la route de Sangha sur une superficie de 13ha 61a 01ca.

Les zones de bureaux n'ont reçu aucun aménagement.

### **8.2.2. Zone commerciale**

Le SDAU de 2000 avait prévu une zone commerciale sur une superficie de 7ha 34a 60ca, à côté de la mission catholique derrière le Yamé. Un nouveau marché aussi, était prévu dans cette zone, mais la zone commerciale n'a pas été aménagée.

### **8.2.3. Zone industrielle**

Une zone industrielle de 14ha54a20ca destinée aux petites industries alimentaires non polluantes, prévue par le SDAU de 2000 n'a pas été réalisée.

### **8.2.4. Zone maraîchère**

Le SDAU de 2000 a prévu le maraîchage sur les berges le long du Yamé. Cette activité est pratiquée en certains endroits.

## **8.3. VOIRIE-RESEAUX DIVERS-ENVIRONNEMENT**

---

### **8.3.1. Voirie**

Sur les prévisions du SDAU de 2000, il n'a été réalisé que :

- le bitumage de la route Sévaré – Bandiagara d'une longueur de 64 km;
- l'aménagement en latérite de la route Bandiagara – Bankass – Koro, d'une longueur de 96 km;

### **8.3.2. Réseaux divers**

#### **- Alimentation en eau**

Les propositions concernant l'adduction d'eau potable portaient sur la mise en place d'un organe de gestion adéquat, l'amélioration du réseau existant et son extension à toute la ville et l'incorporation des puits et forages publics dans un système mieux structuré en partenariat avec la municipalité qui est responsable de l'alimentation en eau suivant les textes.

Aujourd'hui, on peut constater que le réseau d'adduction d'eau a été complètement repris et étendu à toute la ville pour un nombre d'abonnés estimé à 400 personnes. Cependant, un comité de gestion n'a pas été mis en place même si le conseil communal a plusieurs fois délibéré par rapport à des projets hydrauliques.

En ce qui concerne la station de pompage, le Schéma Directeur avait proposé la réalisation de deux forages supplémentaires. Les travaux de réhabilitation et d'extension du réseau ont pris en compte cette proposition avec la réalisation de deux forages.

Il avait été prévu d'insérer la gestion des puits et des forages dans la politique globale d'approvisionnement en eau potable de la ville par un organe de gestion adéquat d'eau. Cette insertion n'a pas été faite.

#### **- Alimentation en électricité**

Il était prévu :

- la fourniture de l'électricité pendant les heures ouvrables en procédant dans un premier temps à des délestages, puis graduellement une fourniture continue sur l'ensemble du réseau ;
- la réhabilitation du réseau d'éclairage public et son extension, à toute la ville.

Aujourd'hui, l'EDM fournit l'électricité 24/24 heures.

#### **- Réseau téléphonique**

Le projet de la création d'un nouveau central téléphonique a été réalisé.

### 8.3.3. Environnement

#### - Assainissement

Le constat bilan sur l'assainissement a porté sur les propositions faites dans l'ancien Schéma Directeur, en matière de drainage des eaux pluviales, d'évacuation des déchets liquides, et des déchets solides.

- **Drainage des eaux pluviales** : le Schéma élaboré en 2000 avait prévu la réhabilitation et la réalisation de caniveaux, de collecteurs et le remblayage des bassins de stagnation des eaux pluviales. Aucune de ces prévisions n'a été réalisée.
- **Evacuation des déchets liquides** : il était prévu :
  - la vulgarisation des latrines modernes en fosse surélevée et ventilé ;
  - la vulgarisation des fosses septiques alternantes ;
  - l'utilisation des camions de vidange des latrines (spiros).
  - la réalisation de puisards lavoirs dans les concessions ou cela est possible, à cause de la nature rocheuse du sol ;
  - la réalisation de fosses étanches pour la collecte et l'évacuation des eaux usées ;
  - le suivi régulier des artisans utilisant les produits chimiques.

Ces prévisions connaissent un début d'exécution.

- **Evacuation des déchets solides** :

Il était prévu :

- la réalisation de dépôts de transit répondant aux normes ;
- l'implication des GIE dans la collecte et l'évacuation des déchets en collaboration avec la mairie ;
- la mise en place d'une structure de gestion pour la collecte et l'évacuation des déchets vers la décharge finale et leur traitement ;
- la prise de dispositions spéciales pour l'évacuation et le traitement des déchets de certaines structures (hôpital, marché, gare routière, abattoir).

Par rapport à ces prévisions, les réalisations ont porté sur :

- la collecte des ordures et leur transport vers le dépôt final ;
- l'utilisation d'incinérateur au niveau du Centre de Santé de Référence.

## 8.4. EQUIPEMENTS

### 8.4.1. Equipements administratifs

Les informations relatives aux équipements administratifs programmés par le SDAU de 2000 sont indiquées dans le tableau n° 38 ci-après.

**Tableau n°38 : Equipements administratifs**

N°	Prévisions	Localisation	Superficie (ha)	Etat d'exécution	observations
1	Aménagement du quartier administratif	Quartier administratif	/	Non réalisé	/
2	Clarification du domaine limité du quartier administratif	Quartier administratif	/	Non réalisée	/
3	Construction d'une cité policière	Quartier administratif	/	Non réalisée	/

Source : Cabinet Urbafrique

Sur trois (3) actions prévues, aucune n'a été réalisée soit 0 % de réalisation.

### 8.4.2. Equipements scolaires

Les informations relatives aux équipements scolaires programmés par le SDAU 2000 sont indiquées dans le tableau n°39 ci-après.

**Tableau n°39 : Equipements Scolaires**

N°	Prévisions	Localisation	Superficie	Etat d'exécution	Observations
1	Création d'un groupe scolaire	Rive gauche du Yamé	2 ha 91 a 87 ca	Non réalisée	/
2	Création d'un groupe scolaire	Rive droite du Yamé	3 ha 02 a 9 ca	Non réalisée	/
3	Création d'une médersa	7 <sup>ème</sup> quartier	/	Réalisée	/
4	Construction d'un jardin d'enfants public	3 <sup>ème</sup> quartier	/	Réalisée	/
5	Création d'un jardin d'enfants privé	Quartier administratif	/	Réalisée	/

6	Création d'un lycée	Sur la route de Sangha à gauche après l'antenne TV	8 ha 64 a 23 ca	Réalisée	/
7	Création d'une école de formation technique	Sur la route de Sangha	7 ha 03 a 2 ca	Non réalisée	Espace occupé par le lycée

Source : Cabinet Urbafrique

Sur sept (7) équipements scolaires programmés quatre (4) ont été réalisés soit 57 % de réalisation.

### 8.4.3. Equipements socio sanitaires

Les informations relatives aux équipements socio sanitaires programmés par le SDAU de 2000 sont indiquées dans le tableau n°40 : ci-après :

**Tableau n° 40 : Equipements socio sanitaires**

N°	Prévisions	Localisation	Superficie	Etat d'exécution	observations
1	Agrandissement du Centre de Santé de Référence (CS Réf)	2 <sup>ème</sup> quartier	/	Réalisé	/
2	Réhabilitation du Centre de Santé de Référence (CS Réf)	2 <sup>ème</sup> quartier	/	Réalisée	/
3	Réhabilitation du Centre de Santé Communautaire (CSCOM)	3 <sup>ème</sup> quartier	/	Non réhabilitée	/
4	Création d'une structure d'accueil pour les personnes âgées	Nouvelle zone de bureaux sur la route de Sangha	0,5 ha	Non réalisée	/
5	Création d'un parc de vaccination	Au Nord de la ville	1 ha	Non réalisée	/
6	Logements d'astreinte pour le médecin et la sage-femme	2 <sup>ème</sup> quartier à l'intérieur du Centre de Santé de Référence.	/	Non réalisés	/

Source : Cabinet Urbafrique

Sur sept (7) actions prévues pour les équipements socio sanitaires deux (2) ont été réalisées soit 28 % de réalisation.

#### 8.4.4. Equipements commerciaux

Les informations relatives aux équipements commerciaux programmés par le SDAU de 2000 sont indiquées dans le tableau n° 41 :

**Tableau n°41 : Equipements commerciaux**

N°	Prévisions	Localisation	Superficie	Etat d'exécution	observations
1	Réaménagement de l'actuel marché	Centre ville	/	En partie réaménagé	/
2.	Aménagement d'un espace pour la foire, exposition, le festival de masque et le musée	3 <sup>ème</sup> quartier	5 ha	Non réalisé	/
3	Création d'un abattoir	Au Nord de la ville	1 ha	Non réalisée	/
4	Création d'un marché et un parc à bétail	Aux abords de la ville	/	Non réalisée	/
5	Gare routière	4 <sup>ème</sup> quartier à côté de l'hôtel Kamaré	5 ha 59a 53ca	Non réalisée	/
6	Aménagement de l'aéroport	Quartier administratif	1000ha 00a 00ca	Non aménagé	/
7	Parc à bétail	Au Nord de la ville	/	Non réalisé	/
8	Marché à bétail	Au Nord de la ville	/	Non réalisé	/

Source : Cabinet Urbafrique

Sur huit (8) actions programmées, une seule a été en partie exécutée soit 12 % de réalisation.

#### 8.4.5. Equipements sportifs et culturels

Les informations relatives aux équipements sportifs et culturels programmés par le SDAU de 2000 sont indiquées dans le tableau n°42 : ci-après :

**Tableau n°42 : Equipements Sportifs et culturels**

N°	Prévisions	Localisation	Superficie	Etat d'exécution	observations
1	Réhabilitation du stade municipal	2 <sup>ème</sup> quartier	2 ha	réhabilitée	/
2	Création d'un terrain de sport	Sud-Ouest de la mission catholique	2 ha 91a 87ca	Non réalisée	/
3	Réalisation d'un terrain de sport dans le nouveau lotissement	Au Nord de la ville	/	Non réalisée	/
4	Réhabilitation du centre culturel	2 <sup>ème</sup> quartier	/	Réhabilitée	Le centre est à l'intérieur du stade municipal
5	Construction d'un musée	Sur la route de Sangha près de l'antenne TV	1 ha	Non réalisée	/

Source : Cabinet Urbafrique

Sur cinq (5) actions prévues, 2 seulement ont été réalisées soit 40 % de réalisation.

### 8.4.6. Equipements touristiques et artisanaux

Les Informations relatives aux équipements touristiques et artisanaux programmés par le SDAU de 2000 sont indiquées dans le tableau n° 43 : ci-après :

**Tableau n°43 : Equipements Touristiques et Artisanaux**

N°	Prévisions	Localisation	Superficie	Etat d'exécution	observations
1	Construction de l'hôtel la Falaise	4 <sup>ème</sup> quartier	/	Réalisée	/
2	Restauration du Palais d'Aguibou Tall	7 <sup>ème</sup> quartier	/	Restauree	/
3	Restauration du Togouna de Nangabanou Tembely	7 <sup>ème</sup> quartier	/	Restauree	/
4	Restauration de l'ancienne résidence du préfet	6 <sup>ème</sup> quartier	/	Restauree	/
5	Rénovation du Palais de justice	Quartier administratif	/	Non rénovée	/
6	Restauration des locaux de la gendarmerie	Quartier administratif	/	Restauree	/
7	Construction d'un centre de documentation	Entre le lycée et la zone industrielle	/	Non réalisée	/

Source : Cabinet Urbafrique

Sur sept (7) actions prévues, cinq (5) ont été réalisées soit 71 % de réalisation

### 8.4.7. Equipements culturels

Les informations relatives aux équipements culturels programmés par le SDAU de 2000 sont indiquées dans le tableau n° 44 : ci-après :

**Tableau n°44 : Equipements Culturels**

N°	Prévisions	Localisation	Superficie	Etat d'exécution	observations
1	Extension et clôture du cimetière musulman	3 <sup>ème</sup> quartier	5 ha	réalisées	/
2	Extension et clôture du cimetière chrétien	Quartier administratif	1 ha	en cours de réalisation	/
3	Construction d'une mosquée dans le futur complexe de l'orphelinat	7 <sup>ème</sup> quartier	/	réalisée	/
4	Construction d'une mosquée sunnite	2 <sup>ème</sup> quartier	/	réalisée	/

Source : Cabinet Urbafrique

Sur quatre (4) actions prévues, (4) ont été réalisées soit un taux de réalisation de 100 %.

## DEUXIEME PARTIE : RAPPORT DE PLANIFICATION

## I. ZONAGE

### 1.1. Zones d'habitat

#### 1.1.1. Zones d'habitat existantes

Les actions portent sur la réhabilitation et la restructuration de l'habitat par :

- la réalisation des réseaux de voirie, d'électrification, d'adduction d'eau, de téléphone et d'assainissement ;
- la réhabilitation des habitations en tenant compte du caractère classé du pays dogon (matériaux de construction, typologie de l'habitat) ;
- l'aménagement des berges du Yamé en respectant la servitude ;
- la création d'équipements collectifs ;
- la mise en place d'un réseau de transport urbain.

#### 1.1.2. Futures zones d'habitat

Les besoins en espace pour l'habitat ont été définis à partir des données ci-après :

- taille moyenne des concessions : 400m<sup>2</sup> ;
- population additionnelle : 12708 habitants ;
- nombre de personnes par ménage : 6 personnes ;
- nombre de ménages par concession : 1,6 ménage.

Ainsi on obtient :

- les besoins en superficie de parcelles d'habitation.  
400 x 1324 = 529 600 m<sup>2</sup> soit 52 ha 96 a.
- les besoins en superficie pour la voirie, les équipements et les espaces verts.  
529 600 x 42 / 58 = 383 503,448 soit 383 504 m<sup>2</sup> soit 38 ha 35 a 04 ca.

Besoin total en superficie :

52 ha 96 a + 38 ha 35 a 04 ca = 91 ha 31 a 04 ca

La balance du territoire est de 58% pour l'habitat et de 42 % pour la voirie, les espaces verts et les équipements.

La répartition entre habitat administré et planifié sera la suivante :

- Habitat administré 80% = 73 ha 04 a 83 ca, au Nord-Est de la ville ;
- Habitat planifié 20% = 18 ha 26 a 21 ca, en extension du site des logements sociaux.

### 1.2. Grandes zones d'activités

#### 1.2.1. Zones de bureaux

Les actions concernent :

- l'aménagement de la zone de bureaux actuelle (voirie et réseaux divers, infrastructures de certains services) ;

- l'extension de la zone de bureaux à l'Est, sur une superficie de trente (30) hectares pour tenir compte des besoins futurs et de l'éventualité que Bandiagara devienne un chef lieu de région.

### **1.2.2. Zone Scolaire**

Une zone scolaire de vingt cinq (25) hectares est prévue autour de l'actuel lycée sur la route de Sangha.

### **1.2.3. Zone commerciale**

Il est prévu, une zone commerciale d'une superficie de 6ha au Nord-Ouest de la ville.

### **1.2.4. Zone industrielle**

Une zone industrielle de cinq (5) hectares est prévue à l'entrée Ouest de la ville. Elle va accueillir les petites unités de transformation et de conservation des produits et sous produits issus de l'agriculture et de l'élevage.

Elle sera protégée par une bande verte d'une emprise de cinquante (50) mètres.

### **1.2.5. Zone artisanale**

Compte tenu de la vitalité de l'artisanat au niveau communal, il est prévu une zone artisanale d'une superficie de 3 ha au Nord sur la route de Sangha.

### **1.2.6. Zone des hydrocarbures**

Une zone des hydrocarbures de deux (2) hectares est prévue également à l'entrée Ouest de la ville sur la route de Mopti-Sévaré, entre celle-ci et Doucombo. Elle sera protégée par une bande verte de 50m de largeur.

### **1.2.7. Zones de maraîchage**

Il est prévu :

- la préservation des zones maraîchères situées le long du Yamé ;
- la création d'une nouvelle zone maraîchère à l'Est de la ville le long du Yamé.

### **1.2.8. Zone de douane et d'entrepôts**

Elle est prévue à l'entrée Sud de la ville au delà de la zone aéroportuaire, en bordure de la RN15. Elle couvre une superficie de cinq (5) hectares.

### **1.2.9. Zone des garages**

Il est prévu une zone de garages de deux (2) ha sur la route de Bankass (RN15).

### **1.2.10. Zones hôtelières**

Il est prévu la création de deux (2) zones hôtelières, l'une sur la route de Kendié d'une superficie trois (03) hectares et l'autre sur la route de Sangha d'une superficie trois (03) hectares.

### **1.2.11. Zones agricoles**

Il est prévu la protection des zones agricoles non affectées à l'urbanisation.

### **1.2.12. Zone militaire**

Il est prévu une zone militaire au Sud-Est de la ville d'une superficie de quarante (40) hectares.

### **1.3. Armature verte**

Il est prévu :

- la protection et le renforcement des espaces boisés situés le long du Yamé ;
- la plantation d'arbres en bordure des grandes artères et autour des zones industrielle et d'hydrocarbures ;
- la création d'une pépinière de plantes médicinales.

### **1.4. Réserves foncières**

Il est prévu :

- 20 ha à l'Est de la ville ;
- 2ha au Sud de la ville.

## II. VOIRIE RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT

### 2.1. Voirie :

Dans le souci d'améliorer la circulation dans la ville, il est prévu d'aménager certaines voies et de créer d'autres.

#### 2.1.1. Voies à aménager

Les informations sur les voies à aménager sont indiquées dans le tableau n° 46 ci – après :

**Tableau N°46 : Voies à Aménager**

N°	Désignation	Début	Fin	Longueur (Km)	Emprise (m)
1	RL 717	Rond point central	Limite des concessions	3	15
2	V1	Coté Ouest Elevage	Marché	1	15
3	V2	Groupe scolaire SECK AA	Limite des concessions	1,7	20
4	V3	Parc de Vaccination	Château d'Eau	2	15
5	V4	Parc de Vaccination	Mosquée 2ème Quartier	0,4	15
6	V5	Puits Baba « Ô »	Yamé	1	15
7	V6	Rond point Mosquée	Bureau du Cercle	1	15 – 20
8	V7	Mission Culturelle	Logement du Préfet	/	/
9	V8	Grand rond point	Champs de Culture	1	20
10	V9	Mosquée	RL 717	0,7	15 – 20
11	V10	Logement des Italiens	Voie Hangar de Nangabanou	1	15
12	V11	Boutique des SYLLA	Voie Hangar de Nangabanou	0,5	15
13	V12	Voie reliant la RR25	route de Kendié à la	0,3	15
14	V13	RN15	Limite des concessions	1	20
15	V14	RN15	SLCN	1	20
16	V15	Ouest de Kambari	Yamé	1,2	20
17	V16	RN15	Voie 2	1,1	15
18	V17	Voie4	Logements sociaux	0,198	15
<b>Total</b>				<b>18,098</b>	

Source : Cabinet Urbafrique

- augmenter les points de desserte dans la ville;
- contrôler, analyser et traiter régulièrement les eaux des puits traditionnels dans les zones où ils sont susceptibles d'être contaminés;
- construire un nouveau château d'eau ;
- déléguer la gestion du système d'adduction d'eau à l'EDM –SA ;
- réhabiliter les forages non fonctionnels ;
- contrôler l'exécution des ouvrages d'assainissement autour de la zone de protection des forages à fin d'éviter la pollution de la nappe phréatique.

### 2.2.2. Electrification

Pour une meilleure satisfaction des besoins actuels et futurs en électricité de la ville de Bandiagara les actions suivantes sont à entreprendre :

- la poursuite de l'extension du réseau électrique aux zones non desservies et aux futures zones d'extension ;
- la poursuite de l'extension de l'éclairage public (EP) au reste de la ville ;
- la dotation du service local de distribution de l'électricité (l'EDM –SA) en moyens logistiques et humains.

Dans le cadre d'un appui de la BOAD, la réalisation de 15 km d'éclairage public est incluse dans le projet de bitumage des artères principales de Bandiagara.

Il est prévu en 2008, l'acquisition par l'EDM-SA de Bandiagara d'un nouveau groupe électrogène capable de satisfaire tous les besoins en électricité de la ville ((abonnés et éclairage public).

### 2.2.3. Télécommunications

#### - Téléphone

Malgré les efforts déjà accomplis dans le domaine du téléphone, pour une meilleure couverture de la ville, les actions suivantes sont envisagées :

- l'extension du réseau de téléphonie fixe aux zones non desservies ;
- la création de centres Internet à travers la ville.

#### - Télévision

Dans le domaine de la télévision les efforts doivent tendre vers l'amélioration constante de la qualité des images.

#### - Poste

En ce qui concerne la poste, il est préconisé d'améliorer l'acheminement des courriers et mandats à travers l'implication des structures de transfert d'argent (Western Union – Courrier- express) etc.

#### - Radio

Dans le but d'une amélioration de la communication au niveau local, il est prévu :

- la promotion des radios de proximité ;
- le renforcement de la capacité de la radio communautaire ;
- la formation du personnel des radios.

## 2.3. Environnement

### 2.3.1. Assainissement

#### - Drainage des eaux de pluie :

Pour le drainage des eaux pluviales, il est prévu :

- la réhabilitation du réseau existant à travers le curage des caniveaux et la reconstruction des ouvrages endommagés ;
- l'aménagement du collecteur naturel le Yamé ;
- l'aménagement de la mare « Belal » ;
- la création de nouveaux collecteurs.

Les informations sur les collecteurs à créer sont indiquées dans le tableau N°48 ci – après :

**Tableau N°48 : Collecteurs à créer**

N°	Désignation	Début	Fin	Longueur (Km)
1	C1	Le long de la RL 717		6
2	C2	Parc de vaccination	Collecteur RL 717	2
3	C3	CS Ref	Yamé	1,200
4	C4	Le long de la RN15		1,270
5	C5	Rond point RN15	Route de Kendié	2
6	C6	RL 717	Route de Kendié	1
7	C7	RN15	Yamé	1
8	C8	C11 vers Sangha	Yamé	1,26
9	C9	Route de Kendié	Route de Sangha	0,99
10	C10	Route de Kendié	RL717	1,65
11	C11	Ceinture la ville		9,600
<b>TOTAL</b>				<b>27,97</b>

Source : Cabinet Urbafrique

#### - Evacuation des déchets liquides

Il est prévu :

- pour l'évacuation des excréta la réalisation de latrines améliorées à fosses surélevées et ventilées ou des fosses sceptiques.

- pour l'évacuation des eaux usées domestiques la réalisation de lavoirs et de puisards conformément aux normes ;
- pour l'évacuation des eaux usées de teintureries et de savonnerie la réalisation d'infrastructures de traitement conformément aux normes.

#### **- Evacuation des déchets solides**

Pour l'évacuation des déchets solides, il est prévu leur collecte au niveau des ménages à travers des poubelles, leur acheminement aux dépôts de transit par les GIE et leur évacuation à la décharge finale par camion.

Pour ce faire, il est prévu :

- la réalisation de 24 dépôts de transit ;
- la réalisation de la décharge finale à 2km au Nord-Ouest de la ville;
- la création d'un service de voirie équipé.

En ce qui concerne les déchets spéciaux, les structures qui les produisent doivent prendre les mesures nécessaires pour leur traitement.

#### **2.3.2. Préservation de la Nature**

Pour améliorer l'état de l'écosystème il est prévu de :

- lutter contre l'érosion des sols ;
- promouvoir et protéger les espaces boisés ;
- interdire l'exploitation de carrières à l'intérieur de la ville ;
- réaliser des bosquets collectifs et individuels.
- prévoir une bande verte de 50m autour des zones d'hydrocarbure et industrielle.

### III. EQUIPEMENTS PROGRAMMES

#### 3.1. Equipements administratifs

Les actions prévues sont indiquées dans le Tableau N° 49 ci-après :

**Tableau N° 49 : Equipements Administratifs**

N°	Désignation	Localisation	Superficie (ha)	Actions à mener
1	Anciens bureaux et résidence du Préfet de Cercle	Quartier Administratif	0,25	A restaurer
2	Logement d'astreinte du Préfet	Quartier Administratif	1,5	A clôturer
3	Logement du Sous - Préfet Central	Quartier Administratif	0,25	A réhabiliter et à clôturer
4	Bureaux du Service Local de la Conservation de la Nature	Quartier Administratif	0,25	A rénover
5	Bureaux du Service Local de la Production et des Industries Animales	Nouvelle zone de bureaux	0,25	A construire
6	Anciens bureaux de la Perception	Quartier Administratif	0,25	A délocaliser
7	Ancien logement du Percepteur	Quartier Administratif	0,25	A délocaliser
8	Anciens bureaux du Service Local de l'Hydraulique	Quartier Administratif	1	Rénovation en cours
9	INPS	Sur la route de Sangha après le centre de santé à droite	0,25	A construire
10	Bureaux de la Délégation Locale du Contrôle Financier	Nouvelle zone de bureaux	0,25	A construire

11	Bureaux de la Subdivision de l'Urbanisme et de l'Habitat	Nouvelle zone de bureaux	1	A construire
12	Bureaux du secteur vétérinaire	3 <sup>ème</sup> quartier	0,25	à réhabiliter
13	Bureaux du Service Local du Génie Rural	Quartier administratif	0,25	A construire
14	Bureaux du Service Local de la Jeunesse	Nouvelle zone de bureaux	0,25	A construire
15	Bureaux du Service Local de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances	Nouvelle zone de bureaux	0,06	A construire
16	Pied à terre	Quartier administratif	1	A réhabiliter
17	Centre Multifonctionnel des Femmes	Sur la route de Sangha après le centre de santé	0,25	A construire
18	Centre de Documentation et Archives	Nouvelle zone de bureaux	0,25	A construire
19	Service local de l'IER (institut d'économie rurale)	Nouvelle zone de bureaux	0,25	A construire
20	Douane	Coté ouest de la mission catholique	1	A construire
21	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi	Nouvelle zone de bureaux	0,25	A construire
22	Nouvelle Mairie	Future zone d'habitat	0,25	A construire
23	Service du Développement Social et de l'Economie Solidaire	Quartier administratif	0,25	A réhabiliter
24	Radio Baguiné	Nouvelle zone de bureaux	0,25	A construire
25	Chambre d'Agriculture	Nouvelle Zone de bureaux	0,25	A construire

Source : Cabinet Urbafrique

### 3.2. Equipements scolaires

Les actions prévues sont indiquées dans le Tableau N° 50 ci-après :

**Tableau N° 50 : Equipements Scolaires**

N°	Désignation	Localisation	Superficie (ha)	Actions à mener
1	Jardin d'enfants	Nouveau lotissement des 44 ha	0,20	A construire
2	Ecole 1 <sup>er</sup> cycle	Nouveau lotissement des 44ha	0,20	A construire
3	Groupe scolaire Mamadou TOLO " MT"	3 <sup>eme</sup> quartier	5	A clôturer
4	Groupe Scolaire Apha Ali SECK " AAS"	7 <sup>eme</sup> quartier	4,50	A clôturer
5	Ecole Mamadou TOLO "A" (dans l'enceinte du groupe scolaire Mamadou TOLO)	3 <sup>eme</sup> quartier	/	A réhabiliter
6	Groupe Scolaire	Zone scolaire	3	A construire
7	Groupe Scolaire	Sur la rive droite du Yamé sur la route de kendié	3	A construire
8	Ecole de Formation Technique et Professionnelle	Zone scolaire	8	A construire

**Source :** Cabinet Urbafrique

Dans les futurs lotissements il sera prévu des écoles du 1<sup>er</sup> cycle et second cycle, médersa, et écoles préscolaires.

### 3.3. Equipements socio –sanitaires

Les actions prévues sont indiquées dans le Tableau N° 51 ci-après :

**Tableau N° 51 : Equipements Socio – Sanitaires**

N°	Désignation	Localisation	Superficie (ha)	Actions à mener
1	Centre de Santé de Référence (CSRef)	2 <sup>ème</sup> quartier	12	Équiper la morgue
2	Centre de Santé Communautaire Central (CSCOM Central)	3 <sup>ème</sup> quartier	0,15	A réhabiliter et à clôturer
3	Centre de Santé Communautaire (CSCOM)	4 <sup>ème</sup> quartier	0,2	A achever
4	Structure d'accueil des personnes âgées	A côté du complexe sportif	0,5	A construire
5	Structure d'accueil des orphelins	A côté du complexe sportif	0,25	A construire
6	Logement d'astreinte de la sage femme du centre de santé de référence	Dans l'enceinte du centre de santé	0,02	A construire
7	Parc de vaccination	3 <sup>ème</sup> quartier	0,06	A désaffecter
8	Nouveau parc de vaccination	Au nord de la ville	0,06	A construire
9	Magasin de stockage des produits phytosanitaires	Quartier administratif	0,04	A désaffecter
10	Nouveau magasin de stockage des produits phytosanitaires	Zone industrielle	0,25	A construire

**Source : Cabinet Urbafrique**

### 3.4. Equipements commerciaux

Les actions prévues sont indiquées dans le Tableau N° 52 ci-après :  
**Tableau N° 52 : Equipements Commerciaux**

N°	Désignation	Localisation	Superficie (ha)	Actions à mener
1	Marché actuel	Noyau ancien de la ville	/	A réhabiliter
2	Nouveau marché	Nouvelle zone commerciale	5	A construire
3	Abattoir moderne	Zone industrielle	0,5	A construire
4	Marché à bétail	Au Nord de la ville	2	A construire
5	Parc à bétail	Au Nord de la ville	3	A construire
6	Marché à volaille	Nouvelle zone commerciale	0,25	A construire et à clôturer
7	BNDA	Nouvelle zone commerciale	0,25	A construire
8	Nouvelle fourrière	Au Nord de la ville	0,25	A construire
9	Banque de céréales	Nouvelle zone commerciale	0,25	A construire
10	Gare routière	Sur la route de Sévaré	5	A construire
11	Nouvel aéroport	Au sud ouest vers Bankass	1000	A construire

Source : Cabinet Urbafrique

### 3.5. Equipements sportifs et culturels

Les actions prévues sont indiquées dans le Tableau N° 53 ci-après :

**Tableau N° 53 : Equipements sportifs et culturels**

N°	Désignation	Localisation	Superficie (ha)	Actions à mener
1	Nouveau complexe sportif	Sud ouest de la mission catholique sur la route de Bankass	4	A construire
2	Nouvelle salle de spectacle	Sud ouest de la mission catholique sur la route de Bankass	1	A construire
3	Nouveau centre culturel	Sur la route de Sangha à côté du futur musée	2	A construire
4	Champ hippique	Sur la route de Mopti côté sud	1	A construire

Source : Cabinet Urbafrique

### 3.6. Equipements touristiques et de loisirs

Les actions prévues sont indiquées dans le Tableau N° 54 ci-après :

**Tableau N° 54 : Equipements touristiques et de loisirs**

N°	Désignation	Localisation	Superficie (ha)	Actions à mener
1	Hôtel	Zone hôtelière sur la route de Kendié	1	A construire
2	Hôtel	Zone hôtelière sur la route de Sangha	1	A construire

Source : Cabinet Urbafrique

### 3.7. Equipements culturels

Les actions prévues sont indiquées dans le Tableau N° 55 ci-après :

**Tableau n°55 : Equipements culturels**

N°	Désignation	Localisation	Superficie (ha)	Actions à mener
1	Aire de Prière	A coté du Lycée	/	A préserver et à Aménager

Source : Cabinet Urbafrique

### 3.8. Equipements de défense et de sécurité

Les actions prévues sont indiquées dans le Tableau N° 56 ci-après :

**Tableau N° 56 : Equipements de défense et de sécurité**

N°	Désignation	Localisation	Superficie (ha)	Actions à mener
1	Camp militaire	Derrière l'aéroport vers Bodio	10	A construire
2	Compagnie de gendarmerie	Sur la route de Mopti au nord de la ville	2	A construire
3	Commissariat de police	7 <sup>ème</sup> quartier	0,25	à désaffecter
4	Nouveau commissariat de police	Quartier administratif côté ouest de la mission catholique	1	A construire
5	Brigade de gendarmerie	Quartier administratif	1	A clôturer
6	Camp de garde	Quartier administratif	2	A clôturer
7	Maison d'arrêt	Quartier administratif	0,5	A désaffecter
8	Nouvelle maison d'arrêt	Sur la route de Bankass côté sud	0,5	A construire
9	Protection civile	Sur la route de Mopti	1	A construire

Source : Cabinet Urbafrique

#### IV. ESTIMATION DU COUT DES ACTIONS PRIORITAIRES DU SCHEMA

L'évaluation du présent Schéma porte sur l'estimation du coût des actions prioritaires que sont :

- Les études de Plans d'Urbanisme Sectoriels (PUS) ;
- La délimitation, le bornage et l'immatriculation des zones d'habitat, d'activités et des grands équipements ;
- La délimitation, le bornage et le nettoyage de l'emprise des voies.

L'estimation des actions prioritaires est indiquée dans le tableau n°57 ci – après :

**Tableau n°57** : Estimation du coût des actions prioritaires du Schéma

N°	Désignation	U	Qtés	PU (millions Fcfa)	Montant (millions Fcfa)
1	Plan d'Urbanisme sectoriel (PUS)	U	2	30	60
2	Délimitation, bornage et immatriculation des zones d'activités et espaces pour les grands équipements	ha	136	0,15	20,4
3	Délimitation et bornage des voies y compris le dégagement de leurs emprises	Km	17,81	0,5	8,905
4	<b>TOTAL</b>				<b>89.305</b>

Source : Cabinet Urbafrique

Le coût des actions prioritaires est estimé à Quatre vingt Neuf Millions Trois Cent Cinq Mille Francs CFA (89.305 000 F.CFA) réparti comme suit :

- Etat : 71 444 000 F CFA soit 80% ;
- Commune : 17 861 000 F CFA soit 20%.

## V. STRATEGIES D'APPLICATION

Pour atteindre les objectifs du SDU, quatre (4) grandes stratégies ont été dégagées il s'agit de :

- la stratégie foncière ;
- la stratégie sectorielle ;
- la stratégie institutionnelle ;
- la stratégie financière.

### 5.1. Stratégie Foncière

En matière foncière, il est prévu :

- de procéder au bornage et à l'immatriculation de toutes les zones et espaces ;
- de procéder à la viabilisation des zones à bâtir avant toute attribution ;
- de respecter scrupuleusement la vocation des zones et espaces.
- de respecter les dispositions des textes réglementant le foncier, l'urbanisme, la construction et l'environnement.

### 5.2. Stratégie Sectorielle :

La stratégie sectorielle consiste à diviser l'espace urbain en zones d'études pour l'élaboration des Plans d'Urbanisme sectoriels (PUS). A Bandiagara sont retenues deux (2) secteurs.

#### 5.2.1. Secteur N°1 :

D'une superficie de 246,6 ha ; le secteur N°1 se compose du noyau ancien, du nouveau lotissement de 10ha et de toute la partie Sud et Sud – Ouest de la ville.

#### 5.2.2. Secteur N°2 :

D'une superficie de 413 ha ; le secteur N°2 est limité au sud par le noyau ancien et le lotissement des 10 ha, au Sud – Est et Sud Ouest par le Yamé.

### 5.3. Stratégie Institutionnelle :

Il sera créé au niveau local un comité de suivi de la mise en œuvre du SDU. Ce Comité qui sera présidé par le Préfet, comprendra :

- le Maire et deux Conseillers ;
- le représentant du Conseil de Cercle ;
- le représentant du service local de l'Urbanisme et de l'habitat qui en sera le rapporteur ;
- les chefs de quartiers ou leurs représentants ;
- les responsables des services techniques concernés par la gestion de l'espace ;
- toute personne ressource dont les compétences peuvent être sollicitées.

Au niveau national, il y'a le Comité National d'évaluation Technique des SDAU/SSAU.

### 5.4. Stratégie Financière

La Commune peut augmenter sa capacité d'investissement à travers :

- le jumelage ou la Coopération Décentralisée ;
- l'augmentation des recettes fiscales par une meilleure détermination de l'assiette fiscale.

L'appui de l'Etat est sollicité pour la mise en œuvre des actions à court terme à savoir :

- les études de détail ;
- la délimitation, le bornage et l'immatriculation des zones d'activités et des espaces prévus pour les grands équipements ;
- la délimitation et le bornage des voies.

Le coût des actions prioritaires est estimé à Quatre vingt neuf Millions Trois Cent Cinq Mille Francs CFA (89 305 000 FCFA), réparti comme suit :

- Etat : 71 444 000 F CFA soit 80% ;
- Commune : 17 861 000 F CFA soit 20%.

## VI. PHASAGE

Tableau N°58: Phasage des actions du SDU

N°	PROGRAMME	PHASE I (2009-2013)	PHASE II (2014-2018)	PHASE III (2019-2023)	PHASE IV (2024-2028)
<b>I ZONAGE</b>					
1.1	Zone d'Habitat	- Bornage et immatriculation des futures zones d'habitat - Réalisation d'habitat administré	- Réalisation d'habitat planifié	- Réalisation d'habitat administré	- Réalisation d'habitat administré
1.2	Zones d'Activités	- Bornage et immatriculation des zones d'activités	/	/	/
1.3	Armature Verte	- Bornage des zones vertes - Aménagement de la bande verte de protection des zones industrielles et des hydrocarbures	- Aménagement de la bande verte de protection des zones industrielles et des hydrocarbures	/	- Aménagement de la bande verte de protection des zones industrielles et des hydrocarbures
1.4	Réserves Foncières	- Bornage et immatriculation des réserves foncières	/	/	/
<b>II VOIRIE RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT</b>					
2.1	Voirie	- Délimitation, Bornage des voies à créer. - Aménagement des voies V1 ; V2 ; V3 ; V4 ; V5 ; V6 ; V7 ; V14 ; V17 - Réhabilitation des ponts déjà existants sur le Yamé	- Création des voies V18 ; V19 ; V22 ; - Construction d'un pont sur le Yamé	- Création des voies V23 ; V24 - Construction d'un autre pont sur le Yamé	- Création de la voie V25
2.2	Réseaux Divers	- Extension du réseau d'adduction d'eau - Extension du réseau d'électrification - Extension du réseau de téléphone	- Extension du réseau d'adduction d'eau - Extension du réseau d'électrification - Extension du réseau de téléphone	- Extension du réseau d'adduction d'eau - Extension du réseau d'électrification - Extension du réseau de téléphone	- Extension du réseau d'adduction d'eau - Extension du réseau d'électrification - Extension du réseau de téléphone

2.3	Environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement des berges du Yamé</li> <li>- Création des collecteurs C3 et C4</li> <li>- Aménagement des dépôts de transit</li> <li>- Plantation d'arbres le long du Yamé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement des berges du Yamé</li> <li>- Création des collecteurs C1 ; C2 ; C7 ; C8 ; C11</li> <li>- Aménagement de la décharge finale</li> <li>- Plantation d'arbres le long du Yamé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création des collecteurs C3, C4, C5, C6 ; C9 ; C10</li> <li>- Poursuite des travaux de l'aménagement de la décharge finale</li> <li>- Plantation d'arbres le long du Yamé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Finition des travaux de la décharge finale</li> </ul>
<b>III EQUIPEMENTS</b>					
3.1	Equipements Administratifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Clôture du logement du Préfet</li> <li>- Clôture et réhabilitation du logement du Sous-préfet central</li> <li>- Réhabilitation du Pied à terre</li> <li>- Construction des bureaux de la Délégation Locale du Contrôle Financier</li> <li>- Construction des bureaux de la Subdivision de l'Urbanisme et de l'Habitat</li> <li>- Construction des bureaux du Service de l'Assainissement, du Contrôle des Pollutions et des Nuisances</li> <li>- Construction des bureaux du Service de la Production et des Industries Animales</li> <li>- Construction des bureaux du Service Local de l'Institut d'Economie Rurale (IER)</li> <li>- Construction des bureaux du correspondant de l'INPS</li> <li>- Construction du Centre Multifonctionnel des Femmes</li> <li>- Construction du Centre de Documentation et d'Archives dans l'enceinte du cercle</li> <li>- Construction des bureaux du Service de Développement Social et de l'Economie Solidaire (SDSES)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction de la BNDA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restauration de l'ancienne résidence et des bureaux du Commandant de Cercle</li> </ul>	/

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rénovation des bureaux du Service de la Conservation de la Nature</li> <li>- Construction des bureaux de la Douane</li> <li>- Réhabilitation des bureaux et logement du Secteur Vétérinaire</li> </ul>			
3.2	<b>Equipements Scolaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'une bibliothèque dans les locaux de la jeunesse</li> <li>- Clôture des groupes scolaires MT et AAS</li> <li>- Réhabilitation de MT "A" premier cycle</li> <li>- Construction d'une école de formation technique et professionnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un groupe scolaire dans la future zone d'habitat</li> <li>- Construction d'un groupe scolaire sur la rive droite du Yamé (route de kendjié)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un jardin d'enfants</li> <li>- Construction d'une école fondamentale 1<sup>er</sup> cycle</li> </ul>
3.3	<b>Equipements Socio-Sanitaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'une structure d'accueil des personnes âgées</li> <li>- Réhabilitation et clôture du CSCOM central</li> <li>- Construction du logement d'astreinte de la sage femme du CSRef.</li> <li>- Construction d'un parc de vaccination</li> <li>- Construction d'une structure d'accueil pour les orphelins</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un magasin de stockage des produits phytosanitaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un nouvel aéroport</li> </ul>
3.4	<b>Equipements Commerciaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'une banque de céréales</li> <li>- Construction d'une gare routière</li> <li>- Construction d'un abattoir moderne</li> <li>- Construction d'un parc à bétail</li> <li>- Construction d'un marché à bétail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un nouveau marché</li> <li>- Construction d'un marché à volaille</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un nouvel aéroport</li> </ul>
3.5	<b>Equipements Sportifs et Culturels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un complexe sportif</li> <li>- Construction d'une salle de spectacle</li> <li>- Construction d'un centre culturel.</li> <li>- Construction d'un champ hippique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction de deux (2) hôtels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un nouvel aéroport</li> </ul>
3.6	<b>Equipements Touristiques et de Loisirs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction de deux (2) hôtels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction de deux (2) hôtels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un nouvel aéroport</li> </ul>

3.7	Equipements de Défense et de Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction des bureaux de la Protection Civile</li> <li>- Construction du Camp des Gardes</li> <li>- Clôture de la Brigade de Gendarmerie</li> </ul>	- Construction d'un camp militaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un nouveau commissariat de police</li> <li>- Construction d'une nouvelle maison d'arrêt</li> </ul>	- Construction d'une nouvelle fourrière
3.8	Equipements culturels	-Conservation et aménagement de l'aire de prière	/	/	/

Source : Cabinet Urbafrique

## VII. RECOMMANDATIONS

Les recommandations portent sur les actions suivantes :

- développer la coopération décentralisée et l'intercommunalité;
- encourager l'installation des institutions financières ;
- encourager et soutenir les ONG ;
- mettre en place un programme d'information, d'éducation et de communication (IEC) visant l'amélioration du cadre de vie de la population ;
- respecter les normes en matière d'hygiène individuelle et collective ;
- mettre en place des GIE d'assainissement dans les quartiers et sensibiliser les populations afin qu'elles adhèrent aux actions de collecte et d'évacuation des ordures ;
- veiller à l'application stricte des orientations du Schéma Directeur d'Urbanisme de Bandiagara en ce qui concerne la voirie ;
- sensibiliser la population sur l'étude d'impact environnemental avant l'exécution des travaux de route.

## VIII. BIBLIOGRAPHIE

- **Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat (DNUH) : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de Bandiagara et Environs, 2000 ;**
- **Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI) : Recensement Général de la Population et de l'Habitat, Avril 1998 ;**
- **Direction Nationale des Collectivités Territoriales (DNCT): PDSEC : Guide pratique pour les communes rurales.**
- **Mission de Décentralisation : Découpage administratif des communes du Mali, 2005 ;**
- **Mission de Décentralisation : Cartographie des infrastructures communales ;**

## IX. LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

Tableau n° 59 : Liste des sigles et abréviations

N°	Liste des Sigles et Abréviations	
1	ADB	Association pour le Développement de Bandiagara
2	ADK	Association pour le Développement de Kolguiné
3	AGVF	Association Groupement Villageois Féminin
4	APH	Action pour la Promotion Humaine
5	BNDA	Banque Nationale pour le Développement Agricole
6	BOAD	Banque pour le Développement de l'Afrique de l'Ouest
7	CAFO	Cordination des Associations et Organisations Féminines
8	CAMEC	Caisses Mutualistes de l'Education et de la Culture
9	CAP	Centre d'Animation Pédagogique
10	CCC	Centre de Conseil Communal
11	CRMT	Centre Régional de Médecine Traditionnelle
12	CS Réf	Centre de Santé de Référence
13	CSCOM	Centre de Santé Communautaire
14	DNCT	Direction Nationale des Collectivités Territoriales
15	DNSI	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
16	DNUH	Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat
17	DRACPN	Direction Régionale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances
18	DRDC	Direction Régionale de Domaines et du Cadastre
19	DRPSIAP	Direction Régionale du Plan de la Statistique de l'Informatique de l'Aménagement du Territoire et de la Population
20	DRUH	Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat
21	EDM	Energie du Mali
22	GAAS	Groupement Action Ami du Sahel
23	GIE	Groupement d'Intérêt Economique
24	HDS	Harmonie du Développement au Sahel
25	IEC	Information Education et Communication
26	IER	Institut d'Economie Rurale
27	IGM	Institut Géographique du Mali
28	INPS	Institut National de Prévoyance Sociale
29	ONG	Organisation Non Gouvernementale
30	OPAM	Office des Produits Agricoles du Mali
31	ORTM	Office de Radiodiffusion Télévision du Mali
32	PDCO	Promotion pour le Développement Communautaire
33	PDSEC	Programme de Développement Social, Economique et Culturel
34	PRBP	Projet de Réhabilitation des Barrages et Pistes
35	PSA	Plan Stratégique d'Assainissement
36	PUS	Plan d'Urbanisme Sectoriel
37	RAC	Réseau Administratif pour le Commandement
38	RADEV	Recherche Action pour le Développement
39	RAS	Rien A Signaler
40	RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
41	RN	Route Nationale
42	RR	Route Régionale

43	SDAU	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
44	SDU	Schéma Directeur d'Urbanisme
45	SLCN	Service Local de la Conservation de la Nature
46	SLDSES	Service Local de Développement Social et de l'Economie Solidaire
47	SLJAC	Service Local de la Jeunesse, des Arts et de la Culture
48	SLPIA	Service Local de la Production et des Industries Animales
49	SOPERDI	Solidarité avec les Personnes en Difficultés
50	SOTELMA	Société des Télécommunications du Mali
51	SUH	Subdivision de l'Urbanisme et de l'Habitat
52	TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
53	TV/FM	Télévision Fréquence Moyenne

Source : Cabinet Urbafrique

## X. ANNEXES

- Décision portant ouverture des enquêtes préalables
- Procès Verbal de délibération du Conseil Municipal.
- PV de décision d'Approbation du PV de délibération du Conseil Municipal.
- Liste des participants au séminaire atelier.

LISTE DES PARTICIPANTS AU SEMINAIRE

N°	PRENOMS ET NOM	STRUCTURES
1	Ibrahim TEMBELY	Maire Bandiagara
2	Sani TEMBELY	Conseiller Bandiagara
3	Baba DIA	3 <sup>ème</sup> Quartier
4	Hady CISSE	Secrét. Gén. Soroly
5	Cheickna Hamala DICKO	Secteur Agriculture
6	Abdramane KAREMBE	Conseiller Com. Bandiagara
7	Kader SIDIBE	Agent Impôts Bandiagara
8	Tegue OUOLOGUEME	8 <sup>ème</sup> Quartier Bandiagara
9	Antime OUOLOGUEME	Chef Kambari
10	Sekou DIARRA	Conseiller Com. Bandiagara
11	Amadou OUOLOGUEME	Transporteur
12	Ibrahima GUINDO	FELASCOM
13	Niaga OUOLOGUEME	ADB
14	Mme TAPILY Aissata DOLO	Service Jeunesse
15	Thoma POUDIOUGOU	Eglise Protestante
16	Zakaria BANOU	Régisseur Mairie Bandiagara
17	Major Souleymane TAPILY	Chef Peloton Garde Bandiagara
18	Sidy GUINDO	Président Conseil de Cercle
19	Jean DOLO	Président DLCP
20	Baba TEMBELY	6 <sup>ème</sup> Quartier Bandiagara
21	Sekou TALL	SLPIA
22	Oumar BAH	Coopérative Eleveurs
23	Hamadoune KASSOGUE	Radio Baguine
24	Hamidou COULIBALY	SACPN
25	Hamidou K TRAORE	DR DC – Mopti
26	Sala OUOLOGUEME	CAP Bandiagara
27	Abdoulaye TOMOTA	Président Commerçant
28	Oumar BERTHE	Subdivision Urbanisme Bandiagara
29	Moussa SAMAKE	Commissariat Police Bandiagara
30	Fousseini CISSE	CCC Bandiagara
31	Pere Jean Jacques	Mission Catholique
32	Boubacar TEMBELY	6 <sup>ème</sup> Quartier Bandiagara
33	Youssef DICKO	Président Artisans
34	Amadou MAIGA	Gendarmerie
35	Adam DRAME	CAFO
36	Amadou DEMBELE	Conseiller Communal Bandiagara
37	Modibo IGUILA	Coordination Jeunes
38	Amadou FOFANA	Agent de Santé Bandiagara
39	Adama DEMBELE	Mission Culturelle
40	Housseini nSAYE	Conseiller Communal Bandiagara
41	Assa Bagna OUOLOGUEME	Conseiller Communal Bandiagara
42	Moussa TEMBELY	Guina Dogon
43	Baba CAMARA	Service Vétérinaire
44	Hamed G Kounta	SLCN
45	Nouhoum MAIGA	Secrétaire Général Mairie Bandiagara

46	Daouda COULIBALY	Sous préfet Central Bandiagara
47	Bouri TAPILY	Représentant des Chasseurs
48	Singadou OUOLOGUEME	Conseiller Communal Bandiagara
49	Demba DIALLO	DRPSIAP-Mopti
50	Moussa SANGARE	DRUH
51	Kasse CAMARA	DRUH
52	Moussa KONATE	DNUH
53	Boubacar S OUATTARA	DNUH
54	Diadie DIOP	DNUH
55	Abdoulaye NIARE	URBAFRIQUE
56	Abdoulaye SYLLA	URBAFRIQUE
57	Diarra SISSOKO	URBAFRIQUE
58	Mamadou TRAORE	DRAPCN
59	Idrissa SANGARE	DRDC
60	Brahima DIARRA	IGM
61	Moussa DIARRA	Préfet Bandiagara



**Article 5** : Le Ministre du Logement, des Affaires Foncières et de l'Urbanisme, le Ministre de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 12 MAR 2009

Le Président de la République,



Amadou Toumani TOURE

Le Premier ministre,



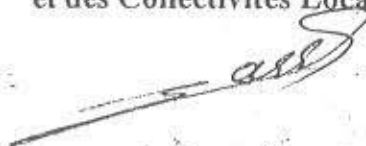
Modibo SIDIBE

Le Ministre du Logement, des Affaires  
Foncières et de l'Urbanisme,



Madame GAKOU Salamata FOFANA

Le Ministre de la Sécurité Intérieure  
et de la Protection Civile,  
Ministre de l'Administration Territoriale  
et des Collectivités Locales par intérim,



Général Sadio GASSAMA

Le Ministre de l'Economie, de  
l'Industrie et du Commerce,  
Ministre des Finances par intérim,

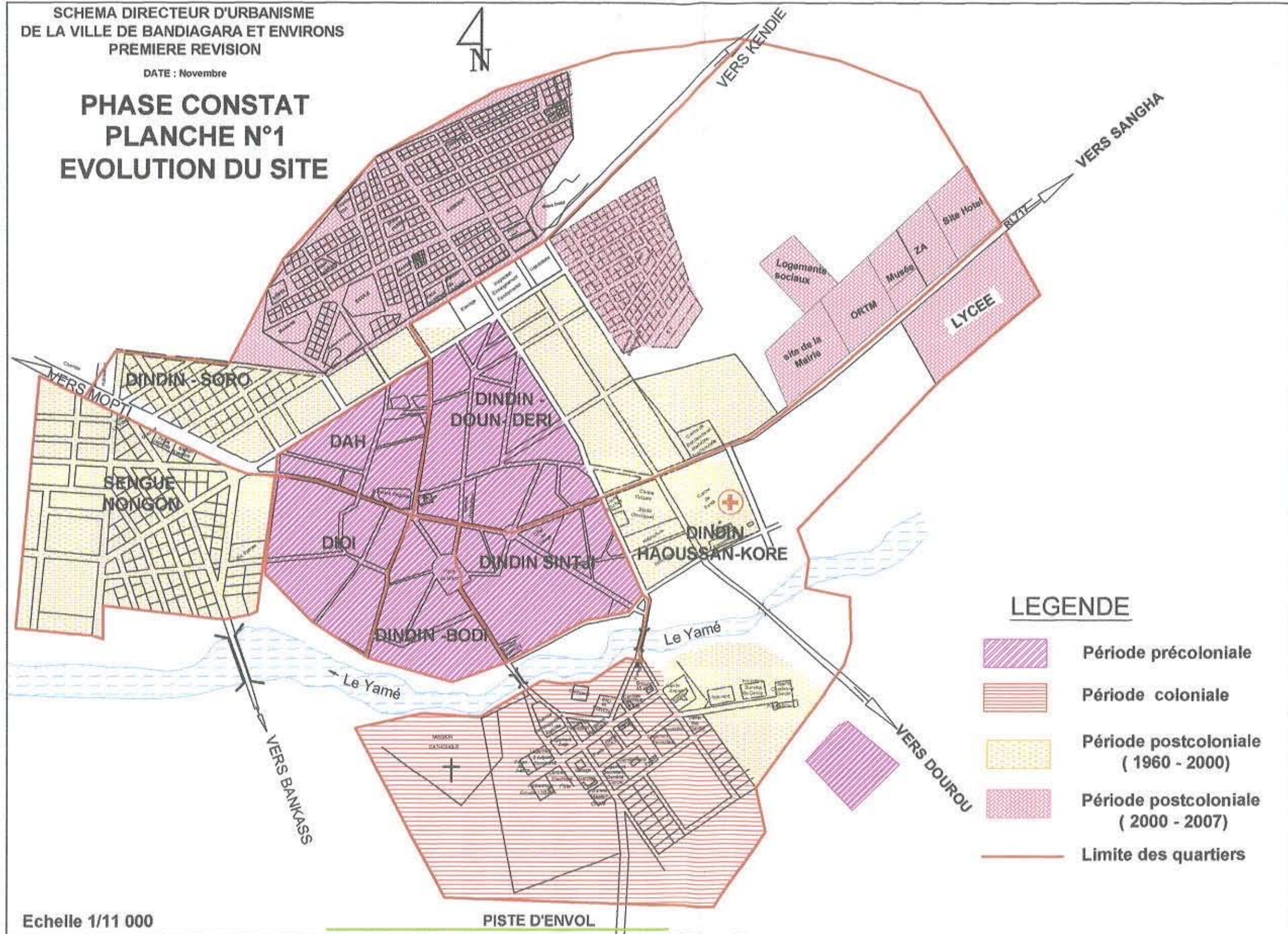


Ahmadou Abdoulaye DIALLO

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME  
DE LA VILLE DE BANDIAGARA ET ENVIRONS  
PREMIERE REVISION

DATE : Novembre

PHASE CONSTAT  
PLANCHE N°1  
EVOLUTION DU SITE

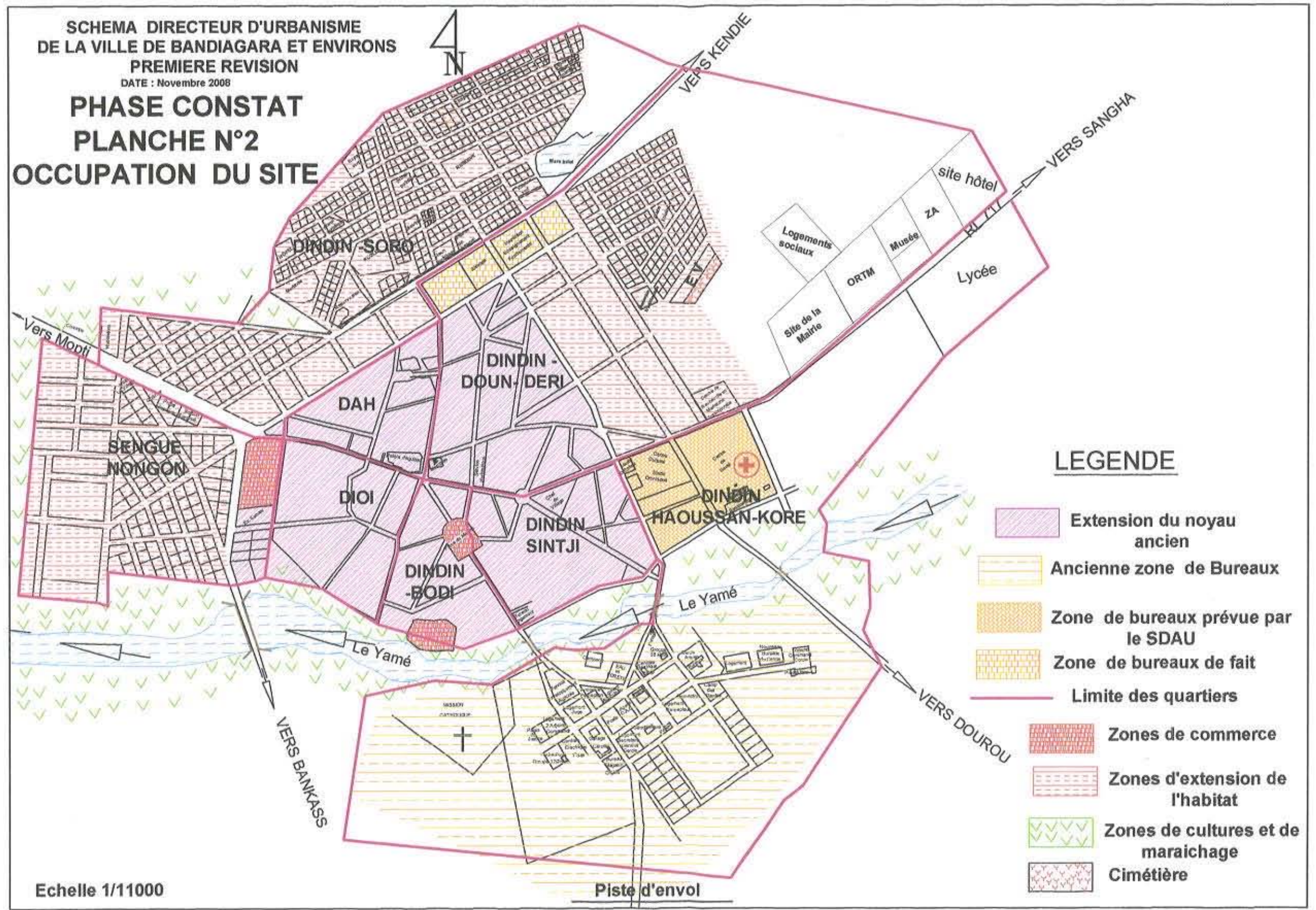


SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME  
DE LA VILLE DE BANDIAGARA ET ENVIRONS  
PREMIERE REVISION  
DATE : Novembre 2008

# PHASE CONSTAT

## PLANCHE N°2

### OCCUPATION DU SITE



### LEGENDE

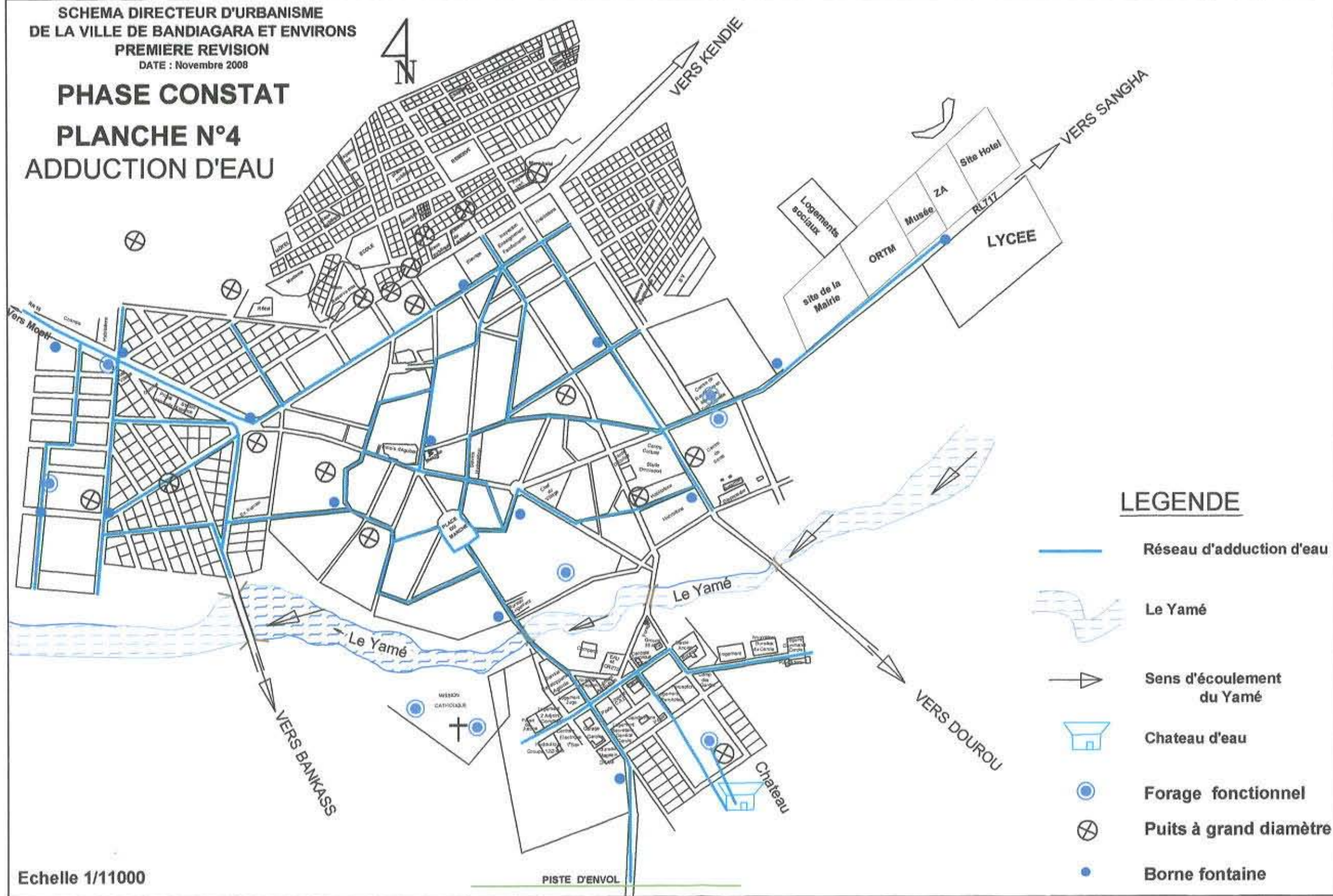
-  Extension du noyau ancien
-  Ancienne zone de Bureaux
-  Zone de bureaux prévue par le SDAU
-  Zone de bureaux de fait
-  Limite des quartiers
-  Zones de commerce
-  Zones d'extension de l'habitat
-  Zones de cultures et de maraichage
-  Cimetière

Echelle 1/11000



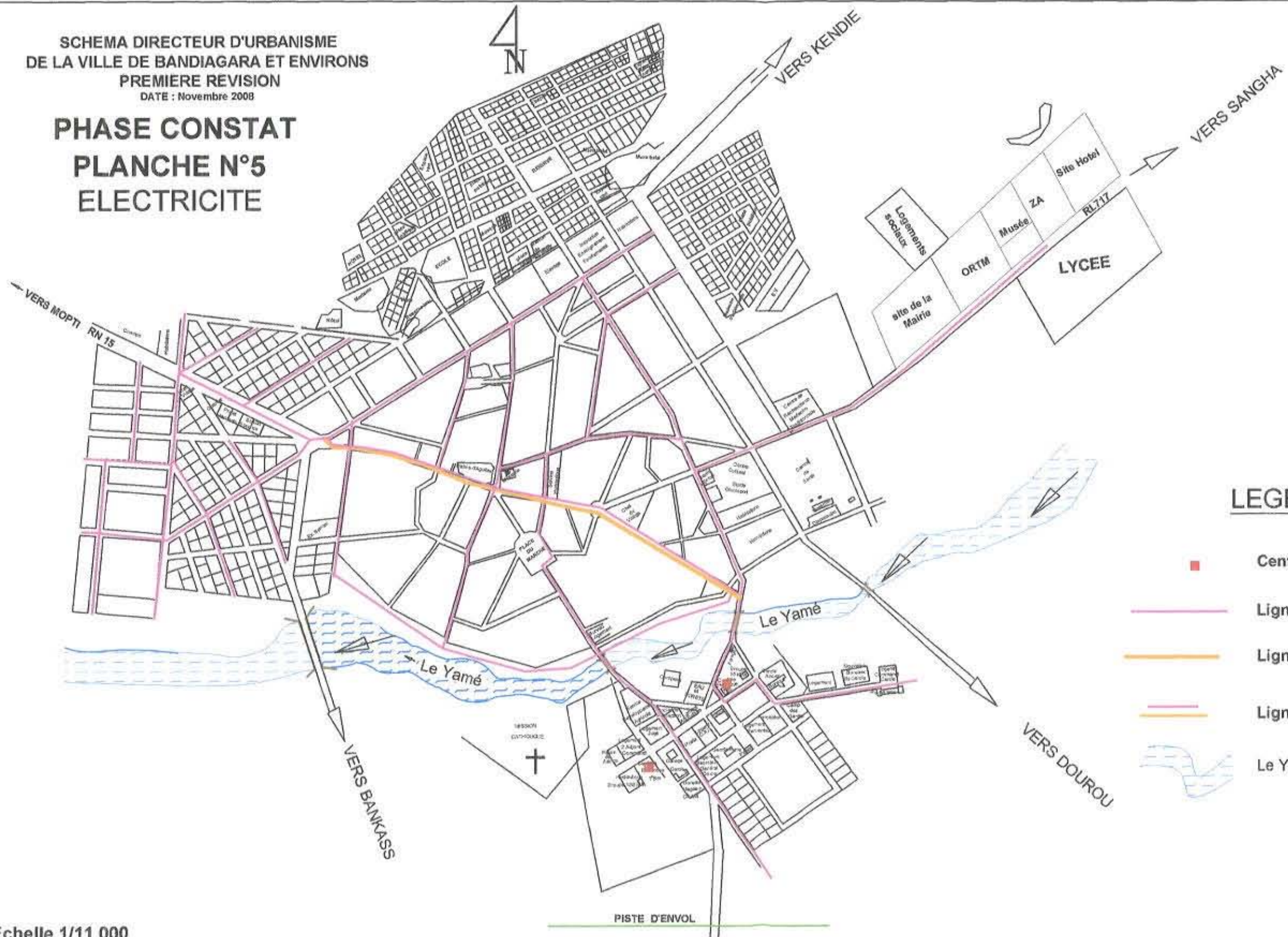
SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME  
DE LA VILLE DE BANDIAGARA ET ENVIRONS  
PREMIERE REVISION  
DATE : Novembre 2008

**PHASE CONSTAT**  
**PLANCHE N°4**  
**ADDUCTION D'EAU**



SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME  
DE LA VILLE DE BANDIAGARA ET ENVIRONS  
PREMIERE REVISION  
DATE : Novembre 2008

**PHASE CONSTAT**  
**PLANCHE N°5**  
**ELECTRICITE**



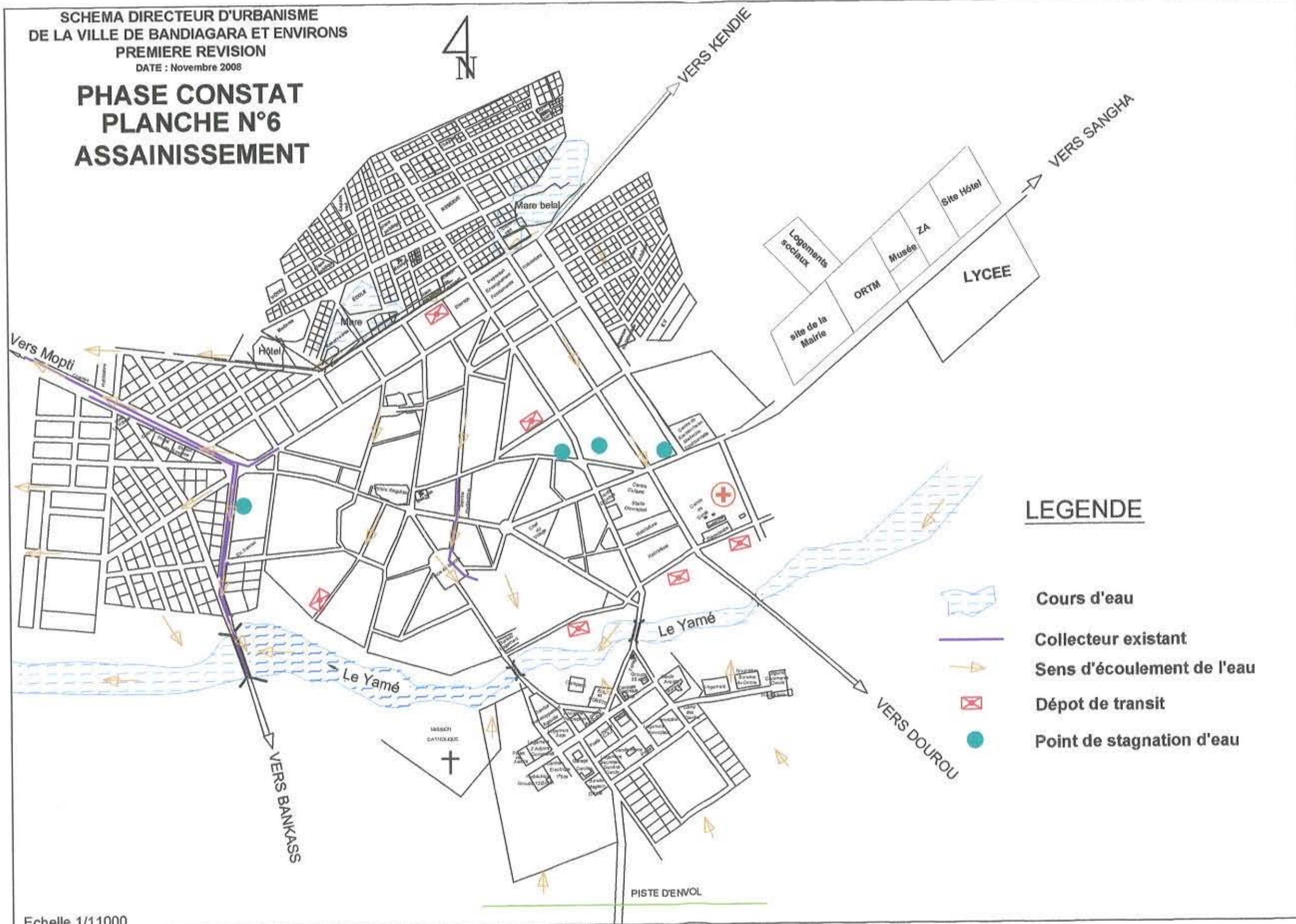
**LEGENDE**

- Centrale électrique
- Ligne BT
- Ligne MT
- Ligne Mixte MT / BT
- Le Yamé





Echelle 1/11 000

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME  
DE LA VILLE DE BANDIAGARA ET ENVIRONS  
PREMIERE REVISION  
DATE : Novembre 2008

**PHASE CONSTAT  
PLANCHE N°6  
ASSAINISSEMENT**



**LEGENDE**

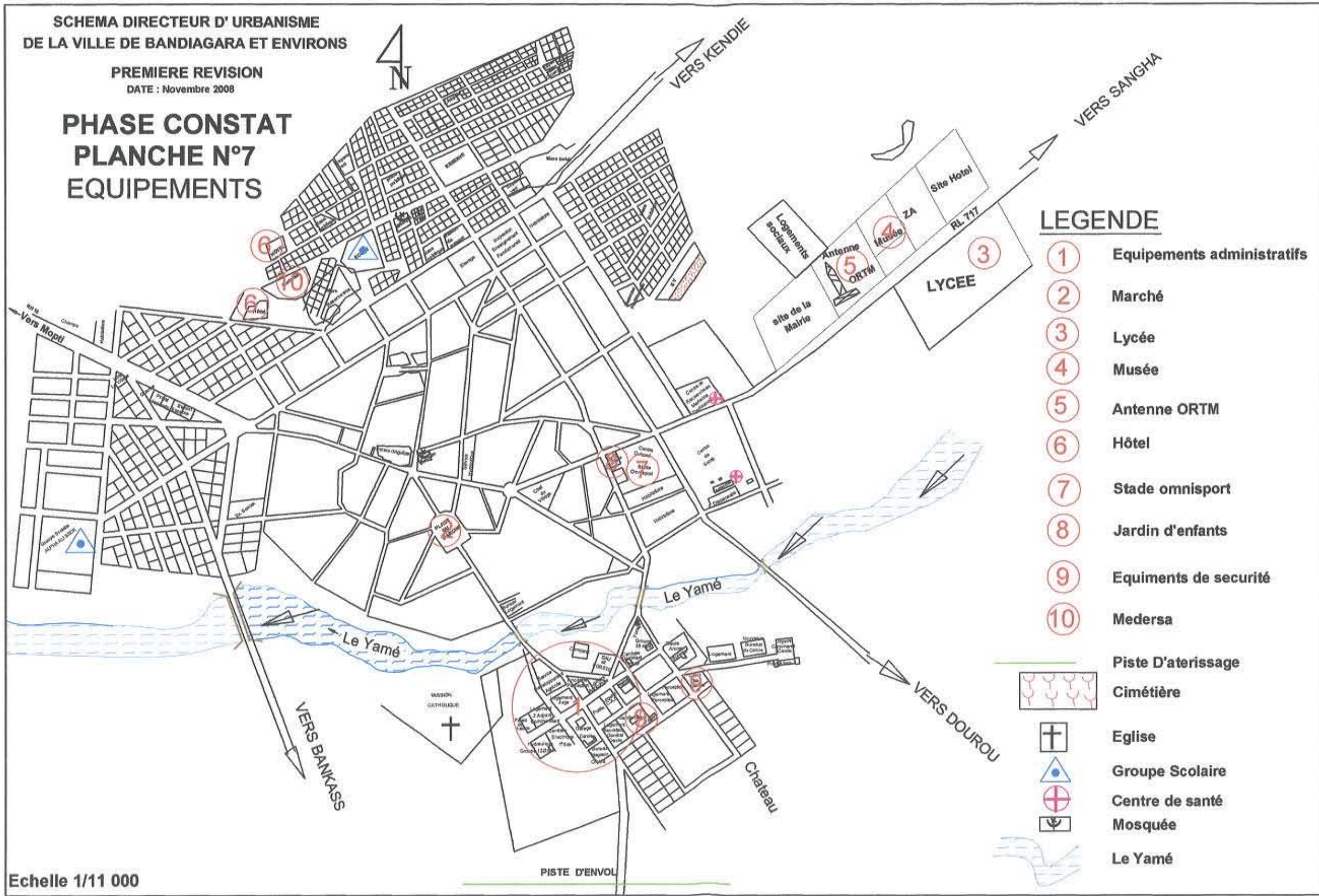
-  Cours d'eau
-  Collecteur existant
-  Sens d'écoulement de l'eau
-  Dépôt de transit
-  Point de stagnation d'eau

Echelle 1/11000

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME  
DE LA VILLE DE BANDIAGARA ET ENVIRONS

PREMIERE REVISION  
DATE : Novembre 2008

PHASE CONSTAT  
PLANCHE N°7  
EQUIPEMENTS

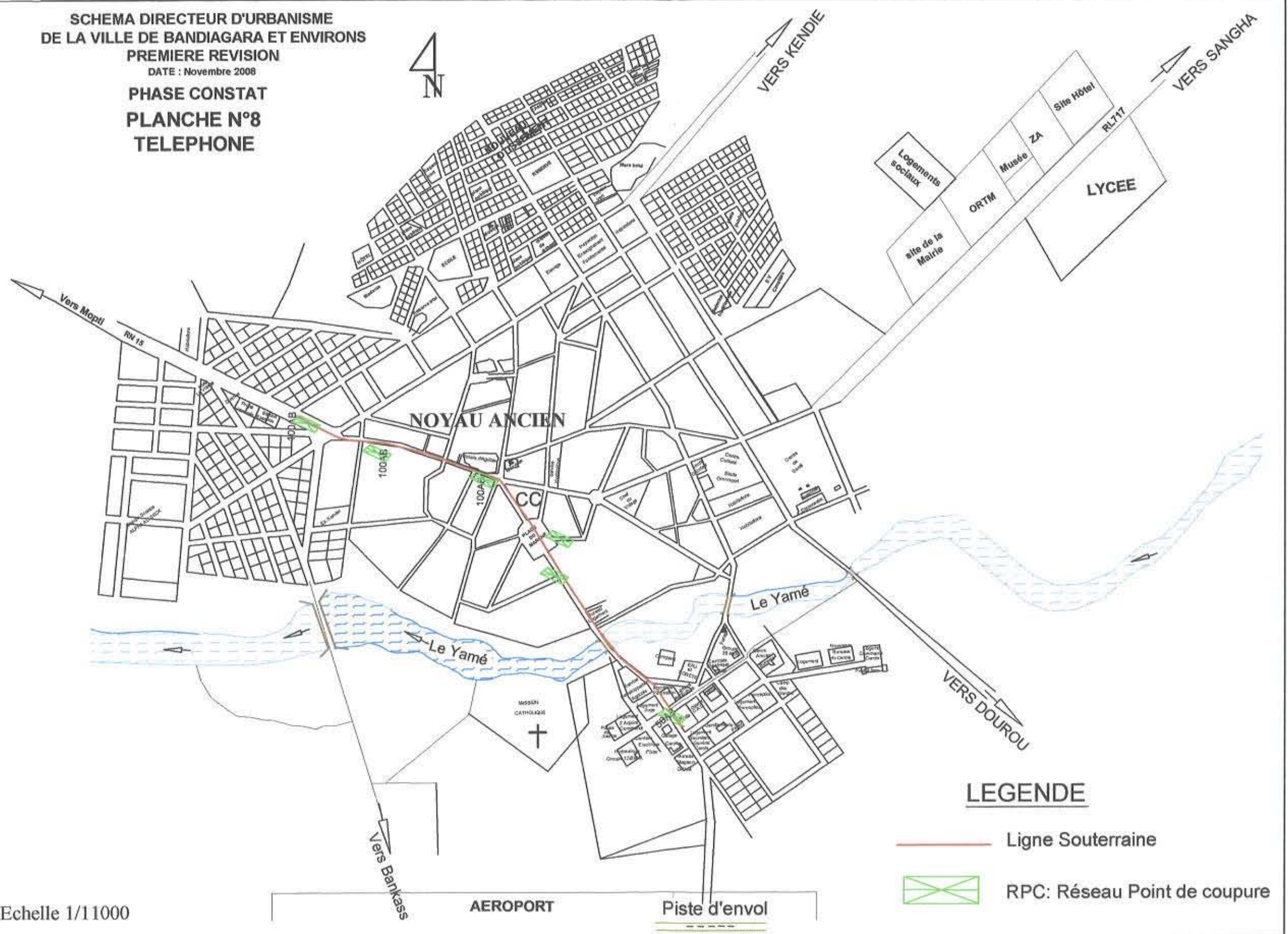


LEGENDE

- ① Equipements administratifs
  - ② Marché
  - ③ Lycée
  - ④ Musée
  - ⑤ Antenne ORTM
  - ⑥ Hôtel
  - ⑦ Stade omnisport
  - ⑧ Jardin d'enfants
  - ⑨ Equipements de sécurité
  - ⑩ Medersa
- Piste D'atterissage
  - ☐ Cimétière
  - ✝ Eglise
  - △ Groupe Scolaire
  - ⊕ Centre de santé
  - ☐ Mosquée
  - ~ Le Yamé

Echelle 1/11 000

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME  
 DE LA VILLE DE BANDIAGARA ET ENVIRONS  
 PREMIERE REVISION  
 DATE : Novembre 2008  
 PHASE CONSTAT  
 PLANCHE N°8  
 TELEPHONE



**LEGENDE**



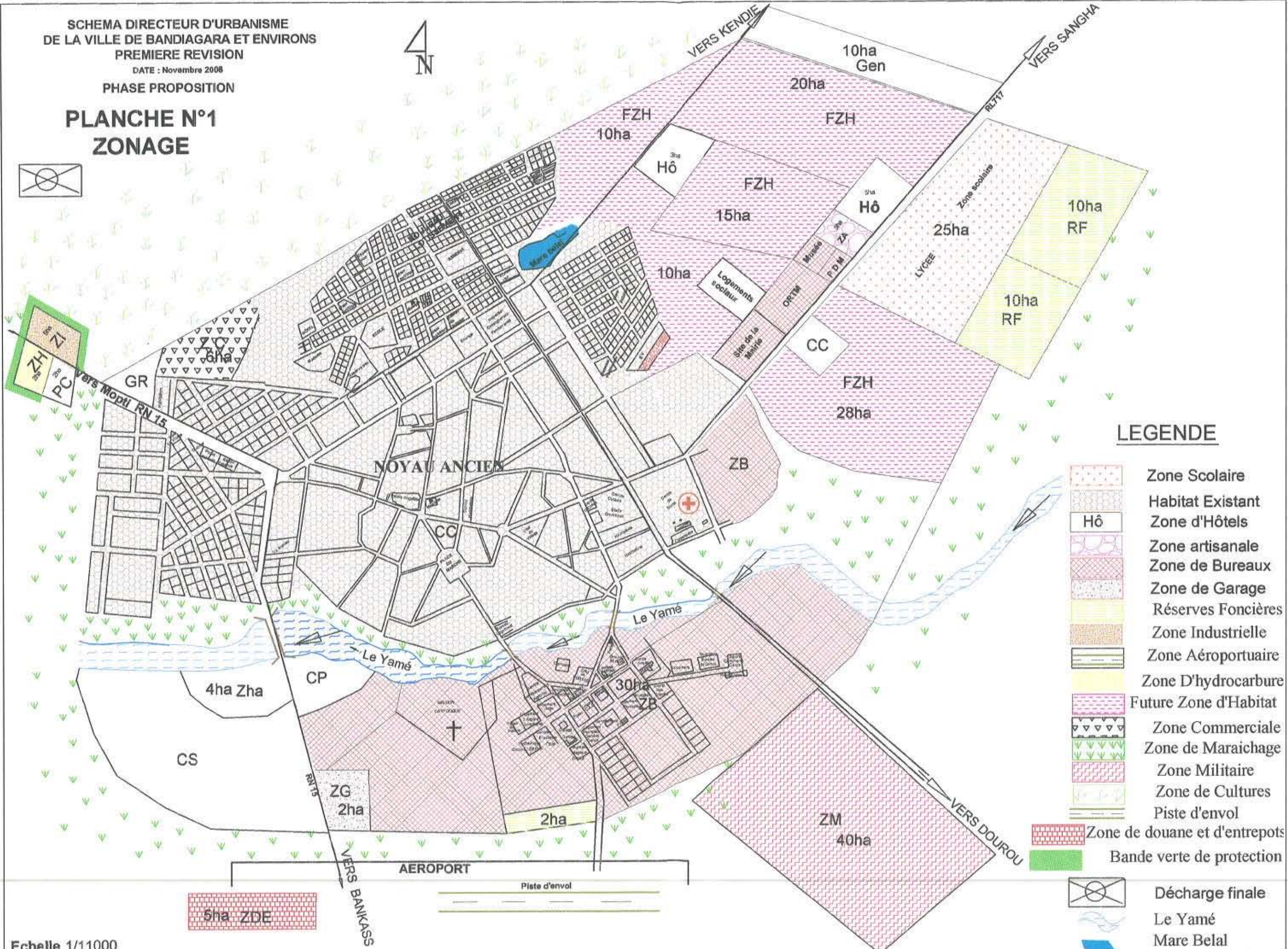
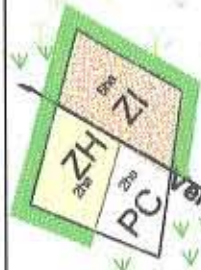
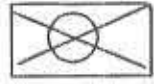
-  Ligne Souterraine
-  RPC: Réseau Point de coupure

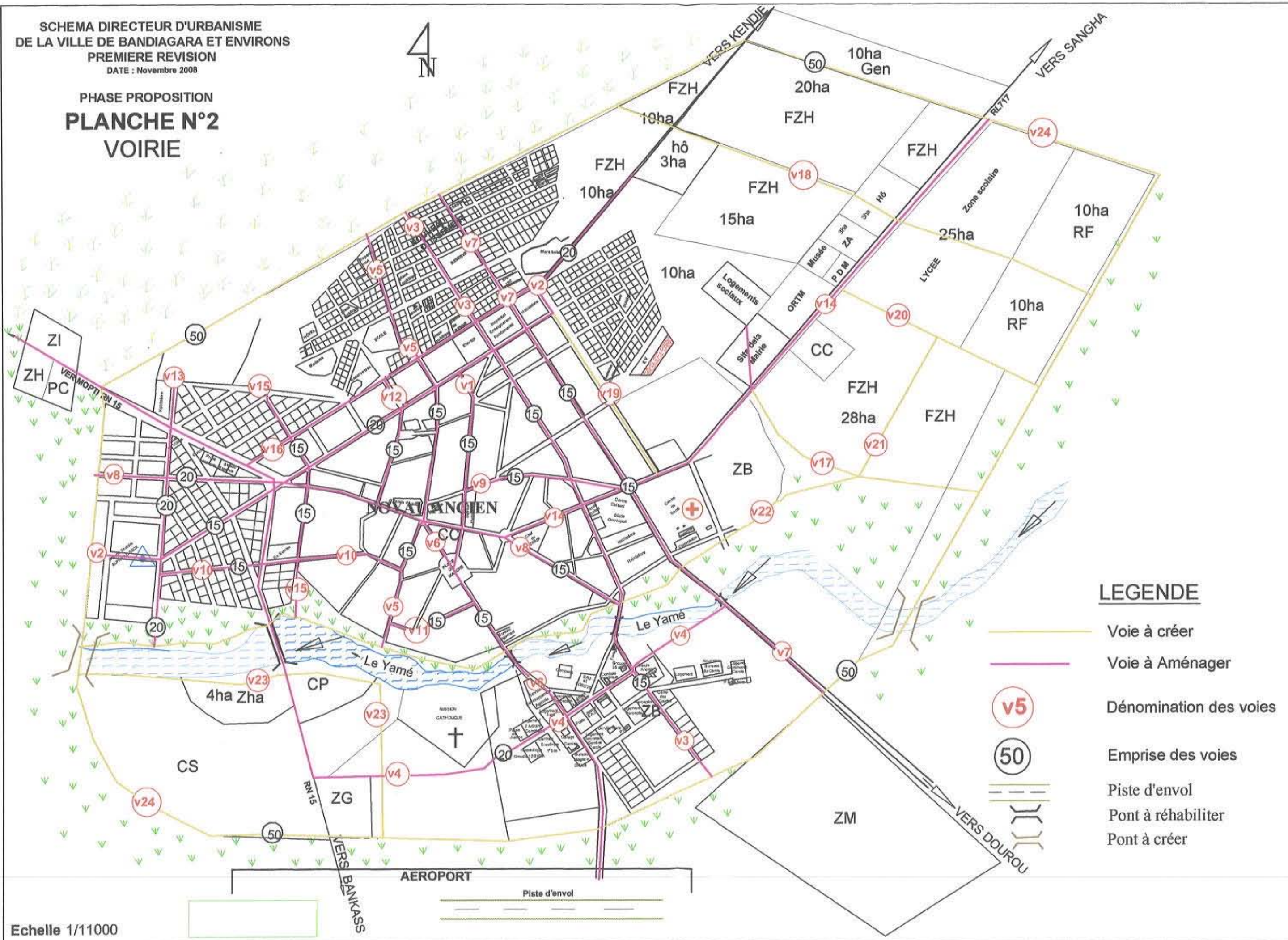
PLANCHE N°1  
ZONAGE



LEGENDE

- Zone Scolaire
- Habitat Existant
- Zone d'Hôtels
- Zone artisanale
- Zone de Bureaux
- Zone de Garage
- Réserves Foncières
- Zone Industrielle
- Zone Aéroportuaire
- Zone D'hydrocarbure
- Future Zone d'Habitat
- Zone Commerciale
- Zone de Maraichage
- Zone Militaire
- Zone de Cultures
- Piste d'envol
- Zone de douane et d'entrepôts
- Bande verte de protection
- Décharge finale
- Le Yamé
- Mare Belal

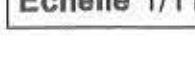
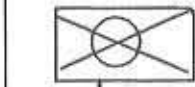
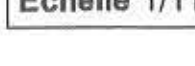
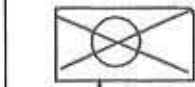
PHASE PROPOSITION  
**PLANCHE N°2**  
VOIRIE







**LEGENDE**

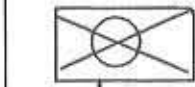
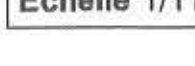
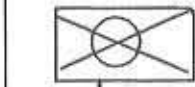
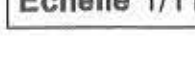
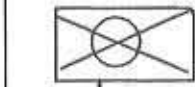
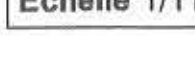
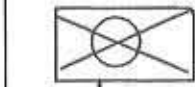
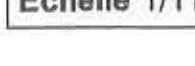
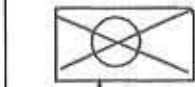
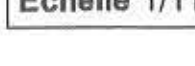
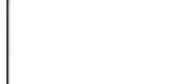
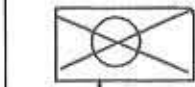
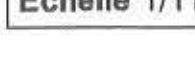
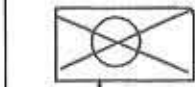
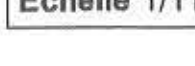
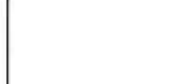
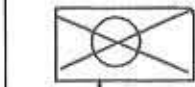
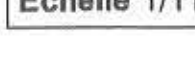
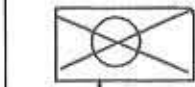
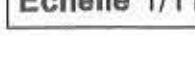
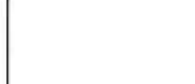
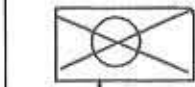
- Voie à créer
- Voie à Aménager
- v5 Dénomination des voies
- 50 Emprise des voies
- Piste d'envol
- Pont à réhabiliter
- Pont à créer

PLANCHE N°3  
ASSAINISSEMENT



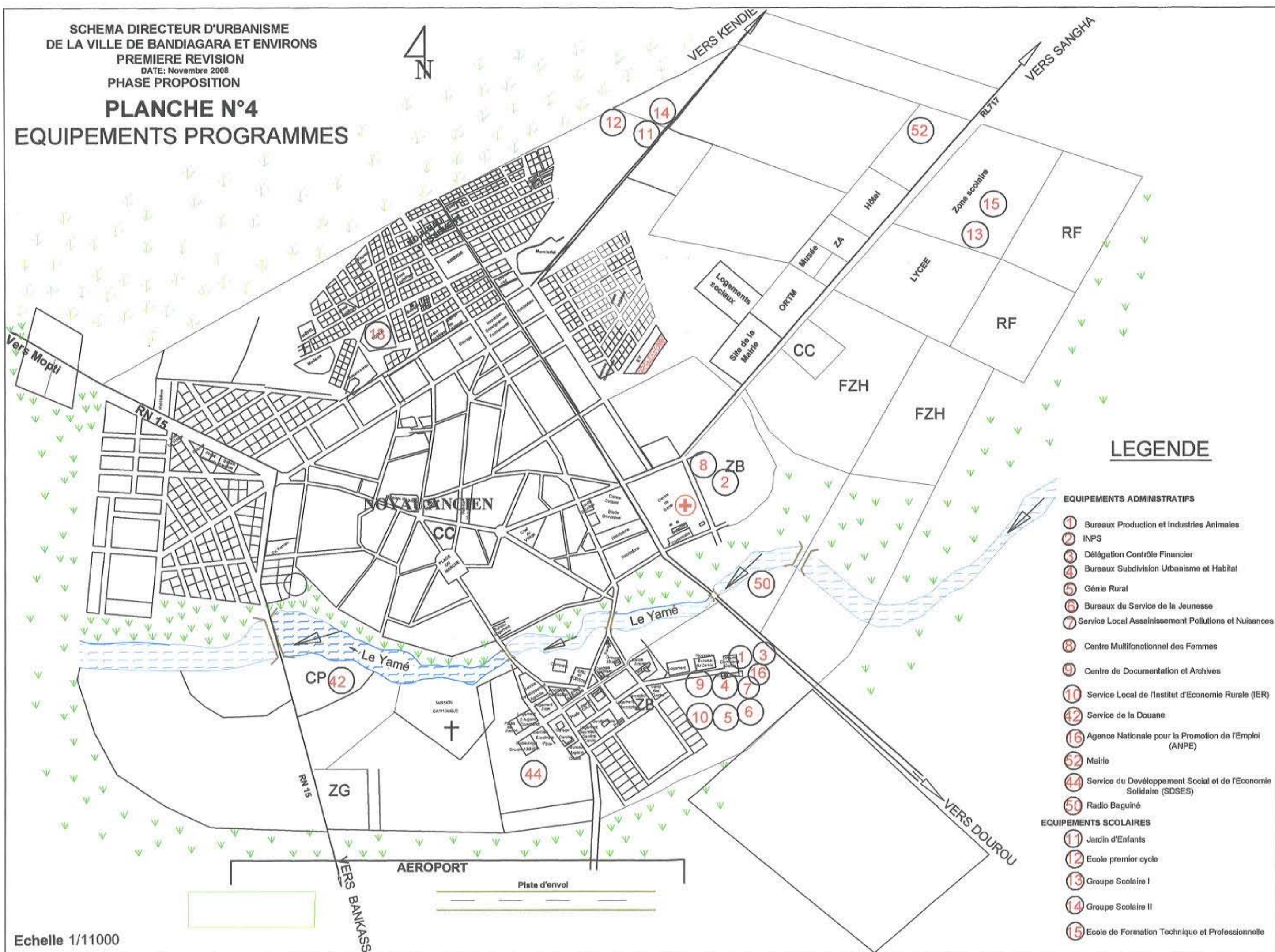
LEGENDE

-  Collecteur à Créer
- C3** Dénomination des Collecteurs
-  Point de stagnation des eaux à remblayer
-  Sens d'écoulement de l'eau
-  Collecteur Naturel le YAME
-  Mare Belai
-  Cimétiere
-  Décharge finale
-  Dépôt de transit





**PLANCHE N°4**  
**EQUIPEMENTS PROGRAMMES**

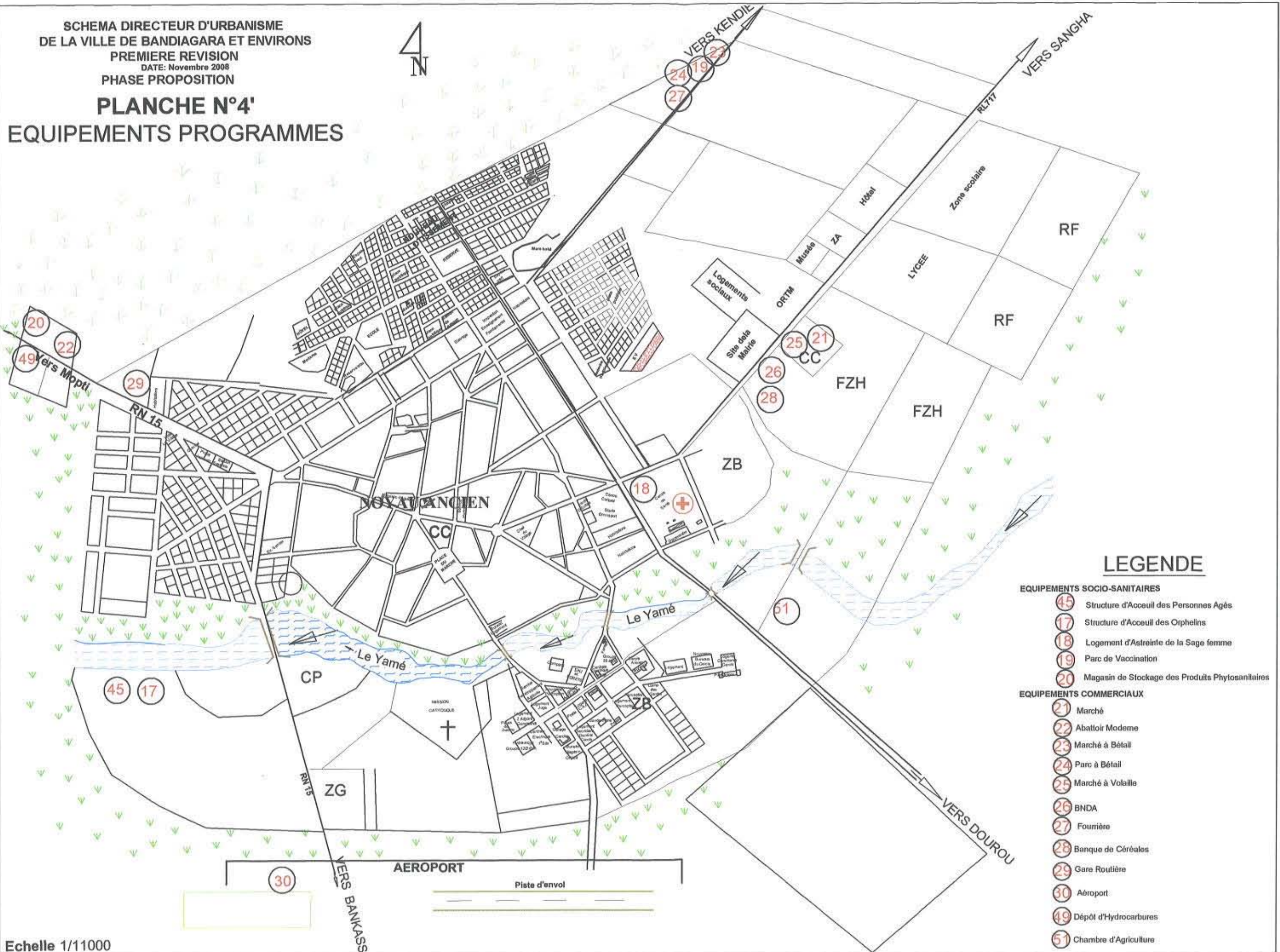


**LEGENDE**

- EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS**
- ① Bureaux Production et Industries Animales
  - ② INPS
  - ③ Délégation Contrôle Financier
  - ④ Bureaux Subdivision Urbanisme et Habitat
  - ⑤ Génie Rural
  - ⑥ Bureaux du Service de la Jeunesse
  - ⑦ Service Local Assainissement Pollutions et Nuisances
  - ⑧ Centre Multifonctionnel des Femmes
  - ⑨ Centre de Documentation et Archives
  - ⑩ Service Local de l'Institut d'Economie Rurale (IER)
  - ⑫ Service de la Douane
  - ⑬ Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE)
  - ⑭ Mairie
  - ⑮ Service du Développement Social et de l'Economie Solidaire (SDSES)
  - ⑯ Radio Baguiné
- EQUIPEMENTS SCOLAIRES**
- ⑰ Jardin d'Enfants
  - ⑱ Ecole premier cycle
  - ⑲ Groupe Scolaire I
  - ⑳ Groupe Scolaire II
  - ㉑ Ecole de Formation Technique et Professionnelle



**PLANCHE N°4'**  
**EQUIPEMENTS PROGRAMMES**

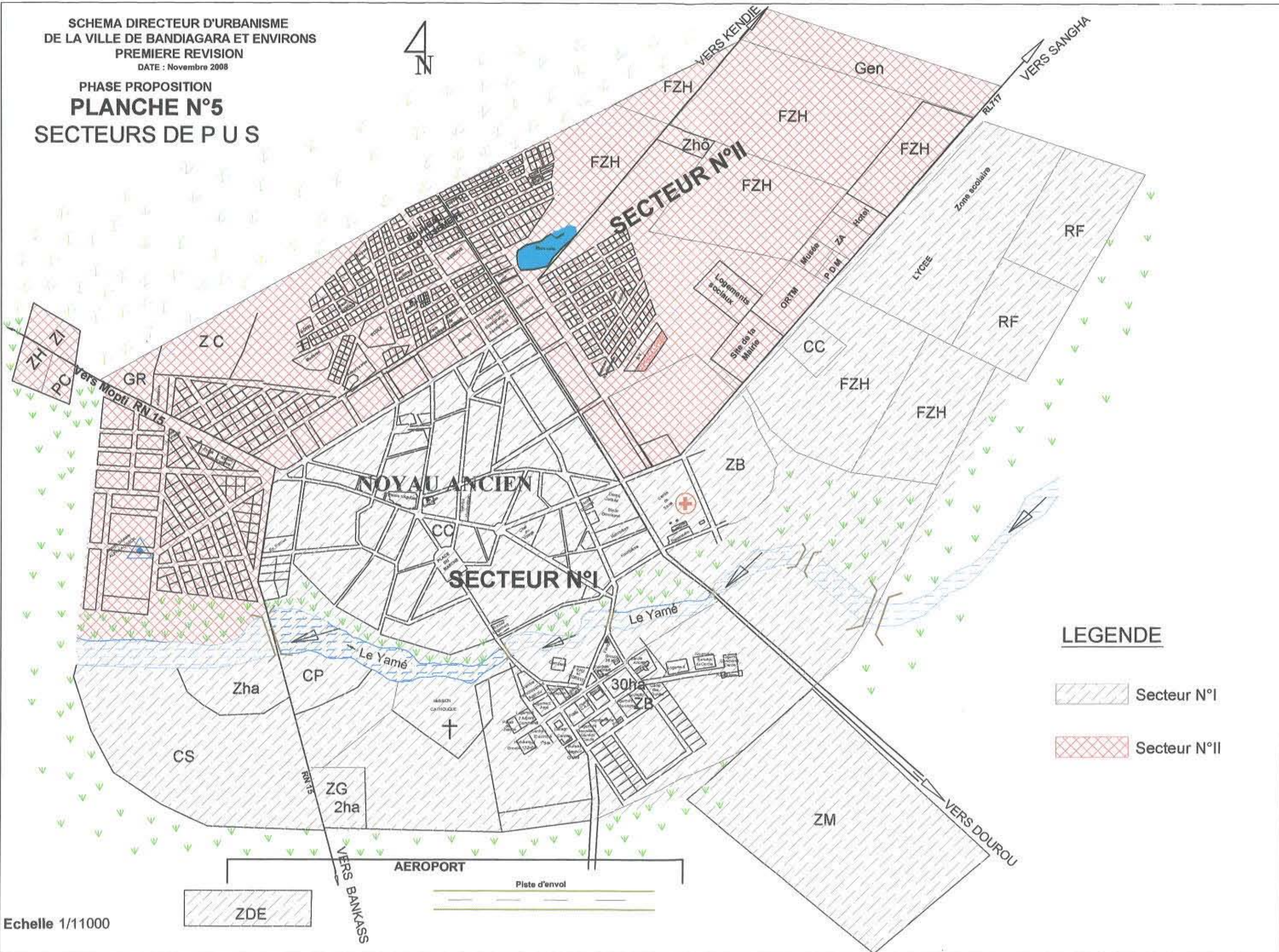


**LEGENDE**



- EQUIPEMENTS SOCIO-SANITAIRES**
- 45 Structure d'Accueil des Personnes Agés
  - 17 Structure d'Accueil des Orphelins
  - 18 Logement d'Astreinte de la Sage femme
  - 19 Parc de Vaccination
  - 20 Magasin de Stockage des Produits Phytosanitaires
- EQUIPEMENTS COMMERCIAUX**
- 21 Marché
  - 22 Abattoir Moderne
  - 23 Marché à Bétail
  - 24 Parc à Bétail
  - 25 Marché à Volaille
  - 26 BNDA
  - 27 Fourrière
  - 28 Banque de Céréales
  - 29 Gare Routière
  - 30 Aéroport
  - 49 Dépôt d'Hydrocarbures
  - 51 Chambre d'Agriculture



PHASE PROPOSITION  
**PLANCHE N°5**  
SECTEURS DE P U S



**LEGENDE**

-  Secteur N°I
-  Secteur N°II